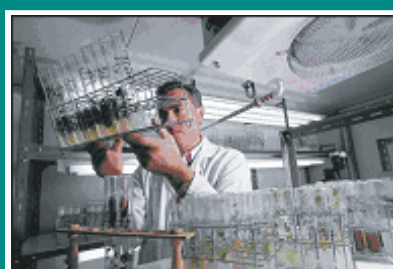


La Vallée Scientifique de la Bièvre...

Une terre d'innovation ?



SOMMAIRE

LA DÉMARCHE..... 2

PARTIE I : UNE ÉCONOMIE QUI SE TERTIARISE, UN POTENTIEL INNOVANT À RENFORCER..... 5

I.	Panorama de l'économie de la Vallée Scientifique de la Bièvre	5
A.	L'analyse en termes d'activités	5
B.	La place des filières d'excellence dans l'économie de la VSB	6
II.	Des espaces d'accueil dédiés aux activités	10
A.	L'analyse en termes de zones d'activités (ZAE)	10
B.	L'analyse en termes de dynamique du marché immobilier	12
III.	Regard des entreprises innovantes sur le territoire	15
A.	Les résultats de l'enquête auprès des entreprises de la Vallée Scientifique	15
1	Les entreprises et l'innovation	15
2.	Les entreprises et le territoire	19
B.	Les résultats de l'enquête Médiamétrie sur la place de l'innovation dans l'entreprise	21

PARTIE II : UN POTENTIEL SCIENTIFIQUE ASSOCIÉ À UN GRAND PROJET DE DÉVELOPPEMENT URBAIN..... 26

I.	Un potentiel scientifique contribuant à la compétitivité de la région capitale	26
II.	Une politique de valorisation du territoire au service des entreprises et du développement scientifique	29
A.	Vers un désenclavement du pôle	29
B.	Vers un renouvellement économique et urbain	30

PARTIE III : DÉVELOPPER LA COMPÉTITIVITÉ ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA VSB EN FAVORISANT ET EN STRUCTURANT LA FILIÈRE INNOVATION..... 32

I.	Rappel de la position des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Ile-de-France dans la révision du SDRIF et l'élaboration du SRDE	33
II.	Pistes d'actions	35
A.	Renforcer l'attractivité économique du territoire en menant une action d'envergure sur les espaces d'accueil d'activités économiques et la politique foncière	35
B.	Renforcer l'image de la VSB comme territoire d'innovation	38

CONCLUSION..... 43

ANNEXES..... 44

La démarche

La Vallée scientifique de la Bièvre (VSB) est avant tout un **territoire de projets** qui s'étend, entre Paris et le pôle Massy/Saclay, couvrant ainsi deux départements, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne. Ce territoire, d'une superficie de 90 km², compte 18 communes de part et d'autre de la RN20 et de la ligne B du RER, entre les portes de Paris et l'A86.

Les communes sont encore marquées par les frontières administratives héritées du XIX^{ème} siècle, alors que de nombreux éléments convergent pour un rapprochement de ces territoires :

- une proximité géographique et certaines caractéristiques communes dans l'urbanisme, tel l'habitat, ou le cadre environnemental,
- des bassins de vie et d'habitat très proches : les populations traversent les frontières pour de multiples raisons, dans le cadre des relations domicile/travail, des échanges culturels, des étudiants, mais aussi des modes de consommation. Cela est largement facilité par les transports en commun qui irriguent ce territoire,
- un développement économique lié à la Vallée Scientifique de la Bièvre, et à des forts pôles de développement que sont Paris, Orly, le plateau de Saclay.

Le potentiel de recherche a commencé à se constituer de longue date – le premier Institut du Cancer fut implanté à Villejuif par Gustave Roussy en 1926 et Fontenay-aux-Roses fut le berceau du nucléaire civil dès 1946. Mais ce territoire est resté longtemps masqué par les concentrations scientifiques de Paris et Orsay. L'espace Sud-Est francilien regroupe environ 42 % des activités scientifiques et technologiques en Île-de-France. Il est le cœur du développement des équipements de recherche et d'innovation de la région. Il est aussi le lieu stratégique de coopération scientifique pour les établissements qui y sont implantés (PRES UniversSud, Medicen Paris Région, **System@tic**, Cap digital...).

Le concept de la Vallée Scientifique de la Bièvre est né suite à une rencontre entre le Préfet de région et des représentants de l'enseignement supérieur à l'ENS de Cachan en 1995.

Le Comité de Développement du Val-de-Marne (CODEV), a retenu le nom de « Bièvre » comme élément identitaire fédérateur de ce territoire du sud de l'Île-de-France.

La mission impartie au CODEV avait pour objectifs de révéler, conforter et ouvrir ce pôle de formation et de recherche sur l'environnement économique et urbain. Le 26 mai 1999, en constituant le Conseil du Développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre, les 11 villes du sud des Hauts-de-Seine et 7 villes du Val-de-Marne, ont initié une démarche de « projet de territoire ».

Soutenues par la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, structure d'animation politique de ce territoire de projets créée le 6 octobre 2003, leur ambition commune est de faire de ce territoire un maillon dynamique du Sud de l'Île-de-France, articulé avec les autres pôles scientifiques comme ceux de Paris, du Génomôle (Evry), ou les centres d'envergure européenne du plateau de Saclay et d'Orsay.

Progressivement la VSB semble se structurer, s'affirmer. Cette décennie a vu se multiplier le nombre d'intervenants, soit en tant qu'acteurs publics de l'économie et de l'emploi soit en tant qu'acteurs de la politique de développement : quatre communautés d'agglomérations, un Conseil de Développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre, et une Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre animent ce territoire.

Avec la signature en juin 2006 d'une charte de développement du territoire, la VSB consolide sa volonté affirmée d'œuvrer à la valorisation et la reconnaissance de ce territoire, comme maillon central du Sud-Est francilien de la recherche et de l'innovation. Les secondes assises de la Vallée Scientifique organisées en juin 2006 ont été l'occasion de franchir une nouvelle étape, en identifiant ce territoire, dans les travaux préparatoires à la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France, parmi les territoires majeurs de l'espace économique francilien.

C'est pourquoi, dans un contexte d'effritement progressif de l'avance que détenait la région en matière de croissance économique, venu accroître les craintes d'une perte de sa compétitivité et de son attractivité, le territoire de la VSB, fort de son potentiel scientifique, doit conforter, renforcer et valoriser ses atouts afin d'affirmer son positionnement en tant que territoire structurant de la recherche et de l'innovation et maillon central du Cône Sud de l'innovation.

- ◆ La Région a entrepris l'élaboration d'un Schéma Régional de Développement Economique (SRDE) et la révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF). Le SRDE devrait être adopté à l'automne 2006 et l'avant projet de SDRIF sera présenté fin 2006 pour une adoption prévue d'ici début 2008. Par ailleurs, l'Etat a lancé l'élaboration des nouveaux Contrats de Plan Etat Région (CPER) pour la période 2007-2013 et décidé de la mise en place de trois Opérations d'Intérêt National, « Seine-Amont - Orly-Rungis », « Massy Saclay », « Seine Aval ». Enfin, la mise en place des Pôles de Compétitivité, labellisés en 2005, affecte également le territoire d'étude, en particulier le pôle Medicen Paris Région.
- ◆ Dans un contexte déterminant pour la définition de la stratégie de développement régional, la VSB doit tenir sa place dans les débats grâce à la mobilisation de tous les acteurs impliqués dans le devenir de ce territoire. L'enjeu pour son développement est d'inscrire son évolution dans les orientations de la stratégie régionale pour s'affirmer comme atout majeur pour la Région dans son positionnement mondial et bénéficier de sa dynamique de développement.

C'est donc l'occasion pour la CCIP, fortement engagée dans l'élaboration de ces différents schémas, et pour les entreprises intéressées à l'avenir de ce territoire, d'intervenir dans les débats afin qu'une place plus importante soit accordée à la VSB dans les orientations retenues.

La Vallée Scientifique de la Bièvre bénéficie d'atouts qu'il est primordial de valoriser : son positionnement géographique, aux portes de Paris, un maillage routier de qualité, un potentiel scientifique de renommée mondiale, un patrimoine architectural bâti riche, une tradition technologique et scientifique, des lieux de culture de qualité et une histoire commune, celle d'une "campagne urbaine", pour retenir l'expression de Paul CHEMETOV.

Cependant, malgré cette culture scientifique de renommée mondiale, la VSB semble rencontrer de nombreux freins pour affirmer sa légitimité en tant que territoire stratégique en matière de recherche et d'innovation.

Notre démarche a donc consisté à mieux appréhender le tissu économique de ce territoire, d'identifier les atouts et les freins en terme de développement économique et d'évaluer son degré d'attractivité par rapport à d'autres pôles scientifiques régionaux.

Parallèlement, et pour mieux appréhender l'image qu'ont les entreprises de ce territoire, une enquête a été menée auprès d'un échantillon d'une centaine de chefs d'entreprise. Les attentes exprimées au travers de cette enquête ont été l'occasion de décliner une série d'actions visant à :

- accompagner les entreprises dans leur développement,
- leur faciliter l'accès aux dispositifs de financement,
- renforcer la coopération centre de recherche / PME pour stimuler la diffusion de l'innovation et le transfert de technologie
- renforcer l'attractivité de la VSB, en agissant sur l'aménagement du territoire.

PARTIE I : Une économie qui se tertiarise, un potentiel innovant à renforcer

I. Panorama de l'économie de la Vallée Scientifique de la Bièvre

A. L'analyse en termes d'activités

Le territoire de la VSB se caractérise par un paysage économique très diversifié. Il accueille 27 271 établissements¹, avec une nette prédominance du secteur privé mais également un nombre important d'établissements publics lié notamment à la présence de grands équipements issus du secteur de la santé et de la recherche.

Le processus de désindustrialisation, amorcé dans les années 80, s'est fait particulièrement ressentir dans les territoires qui ont été portés par le développement de l'industrie, ce qui est le cas pour la VSB. L'industrie ne représente plus que 6,5% des établissements de ce territoire, le situant au même niveau que la région Ile-de-France. En 1995, la VSB comptait 2477 établissements industriels contre 1773 en 2005, soit une perte de près de plus de 28% en 10 ans.

Le secteur des services compte 18 333 établissements, soit une augmentation de plus de 40% en 10 ans. Ce secteur représente 67,4% des établissements de ce territoire. A l'exception du secteur des transports, l'ensemble des activités de services connaît une augmentation depuis 1995. Les établissements du secteur des services collectifs, sociaux et personnels, connaissent un doublement de leur effectif, passant de 1538 établissements en 1995 à 3711 en 2005, tout comme les établissements du secteur de la santé et de l'action sociale, passant de 2124 établissements en 1995 à 3411 en 2006. Cette mutation du tissu économique marque une véritable tertiarisation de ce territoire, à l'origine, industriel.

Cependant, malgré ce dynamisme, le taux de création d'entreprises restent faible, au regard du potentiel économique affiché sur ce territoire. Les créations d'établissements ne représentent en 2005 que 3% de l'ensemble des créations en Ile-de-France et 4,3% des créations sur la circonscription. Le secteur des services représente 59% des créations en 2005, avec une nette prédominance des activités de services aux entreprises. Sur 2590 créations d'établissements en 2005, 82% sont des créations pures, la moyenne régionale s'élevant à 84%.

Le poids des effectifs salariés de la VSB dans la région est de 3,8%, avec une prédominance dans le secteur des services. Les activités immobilières, de location et de services aux entreprises représentent plus de 56% des effectifs salariés du secteur des services, suivi par le secteur Santé et Action sociale (14%). L'analyse des différentes catégories socio-professionnelles montre une sur-représentation des catégories « employés » et « professions intermédiaires » par rapport à l'ensemble de la population active de la circonscription et, à l'inverse, une sous-représentation de la catégorie « cadres, professions intellectuelles supérieures ».

Entre 2002 et 2005², le territoire a connu une baisse de 6% de ses effectifs salariés, atteignant un niveau proche de celui affiché en 2000. L'industrie est le secteur ayant connu la plus forte baisse d'effectif en 5 ans, alors que les activités de production et distribution d'eau, de gaz et d'électricité, connaissent une hausse de près de 90% des effectifs entre 2000 et 2005.

Plus de 36% de la population active ayant un emploi résident et travaillent sur la VSB. L'effet inverse est également constaté, puisque près de 115 000 salariés ne résidant pas sur ce territoire y travaillent. Cette forte mobilité professionnelle, constatée également à l'échelle régionale, concerne prioritairement les cadres et les professions intermédiaires.

Le taux d'emploi dans la Vallée Scientifique de la Bièvre (c'est à dire le nombre d'emplois pour 1 actif résidant sur le territoire) est également très faible, s'élevant à 0,75 contre 1,47 sur Paris et 0,941 sur

¹ Sirene 2006

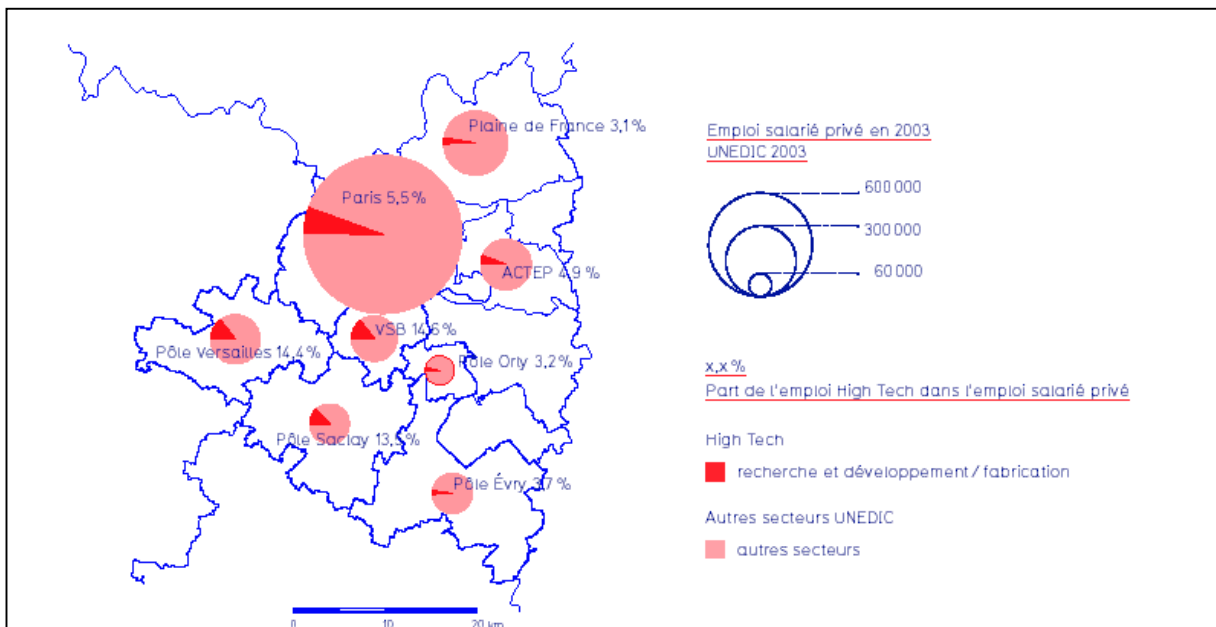
² Garp 2006

l'ensemble du Sud-Est francilien. Ce taux est globalement en diminution depuis 1990. Le taux de chômage est également en constante augmentation, passant de 7,62% en 1990 à 9,84% en 1999, mais reste inférieur à celui de la circonscription, 12,6% en 1999³.

B. La place des filières d'excellence dans l'économie de la VSB

La Vallée Scientifique de la Bièvre connaît une mutation de son tissu économique, avec une disparition de l'activité industrielle de production au profit des activités de services, notamment aux entreprises. Comme la tendance imprimée à l'échelle régionale, ce territoire connaît une forte croissance des effectifs et du poids des services dans son économie, représentant désormais la moitié des effectifs du secteur privé.

Cependant, le territoire a développé plus qu'ailleurs en Île-de-France les activités dites high-tech. Parmi les quinze plus gros secteurs d'activités, on retrouve la santé humaine, l'industrie pharmaceutique, les télécommunications ou encore le conseil en systèmes informatiques et la réalisation de logiciels. La part des emplois high-tech (pharmacie, ingénierie, informatique...) parmi les emplois salariés privés est particulièrement importante dans la Vallée scientifique de la Bièvre (14,6%, contre 11% pour l'ensemble du Sud-Est francilien ou 5,5% pour Paris).



Source Conférence Territoriale de la VSB – charte juin 2006

Dans un tel contexte, il nous est apparu important de mesurer le degré d'attractivité de ce territoire pour les PME mais également de s'intéresser à la contribution de ce tissu au potentiel scientifique et innovant de la VSB.

La santé étant un secteur clé de ce territoire, l'étude s'attachera donc à examiner les deux grandes filières⁴ qui la composent, à savoir la filière biosciences et la filière chimie-pharmacie. Au-delà, d'autres filières ou secteurs d'activités peuvent également contribuer à l'image scientifique et technologique de la Vallée Scientifique de la Bièvre, c'est le cas notamment de la filière image, de la filière Industrie Agroalimentaire (IAA), et des secteurs d'activités dits « innovants ».

³ Insee, RGP 1990-1999

⁴ Nomenclature des codes NAF utilisés en annexe

La filière biosciences

Ce territoire accueille près de 6% des établissements régionaux de la filière biosciences et près de 18% des effectifs⁵ salariés régionaux. A l'échelle du territoire d'étude, la filière ne représente que 3% des établissements. 58% des établissements de la filière relèvent des activités de « Recherche-développement en sciences physiques et naturelles ». 47% des établissements ont moins de 50 salariés.

La filière chimie-pharmacie dans la VSB

La VSB accueille près de 4% des établissements régionaux de la filière « chimie-pharmacie » et représente environ 6% des effectifs régionaux. A l'échelle du territoire, la filière ne représente pas plus de 2% de l'ensemble des établissements. Les secteurs de la « Recherche-développement en sciences physiques et naturelles » et « Commerce de gros » représentent plus de 35% de la filière. La « Recherche-développement en sciences physiques et naturelles » concentre plus de 50% des effectifs de la filière, ce qui correspond à la tendance régionale.

Le secteur de l'innovation

La VSB compte près de 1400⁶ établissements issus des activités dites « innovantes », soit un peu plus de 5% de l'ensemble des établissements de ce territoire. Ces établissements représentent 4 % du tissu d'entreprises innovantes francilien. Entre 2000 et 2005, ce secteur a enregistré une croissance du nombre de ses établissements plus importante que la moyenne de l'ensemble des secteurs d'activités du territoire.

A l'échelle francilienne, l'analyse du tissu économique à partir des effectifs salariés⁷ montre une spécialisation du territoire dans les activités liées à l'innovation qui, de plus, a tendance à s'accroître. A l'échelle départementale, cette spécialisation est marquée pour les communes du Val-de-Marne alors qu'elle n'est pas significative pour les communes altoiséquanaises. Ceci relativise la spécialisation du territoire dans les activités innovantes puisque 75 % des effectifs des secteurs de l'innovation de la VSB sont localisés dans les Hauts-de-Seine.

Indice de spécialisation du territoire⁸

Territoire	2000	2005
Communes VSB du Val-de-Marne	1,68	1,92
Communes VSB des Hauts-de-Seine	0,89	0,95
Ensemble communes VSB	1,53	1,73

L'analyse de la répartition des emplois du secteur de l'innovation met en lumière un phénomène de double polarisation.

Tout d'abord, quatre secteurs d'activités concentrent 80 % des effectifs du secteur de l'innovation : le commerce de gros de matériel informatique, électrique et électronique (15 %), le conseil en systèmes

⁵ INSEE – ERE 2001

⁶ SIRENE 2006

⁷ GARP 2006

⁸ Indice de spécialisation: correspond au ratio : [part des effectifs salariés des activités Innovation dans VSB / ensemble des effectifs salariés de la VSB] / [part des effectifs salariés des activités Innovation de la région / ensemble des effectifs salariés de la région]. Il permet d'identifier les activités fortement (resp. faiblement) représentées dans le territoire, indice > 1 (resp. indice < 1)

informatiques (16 %), la réalisation de logiciels (22 %) et les télécommunications (26 %). Sur les 18 719⁹ salariés privés des activités innovantes, 14 975 appartiennent à ces secteurs.

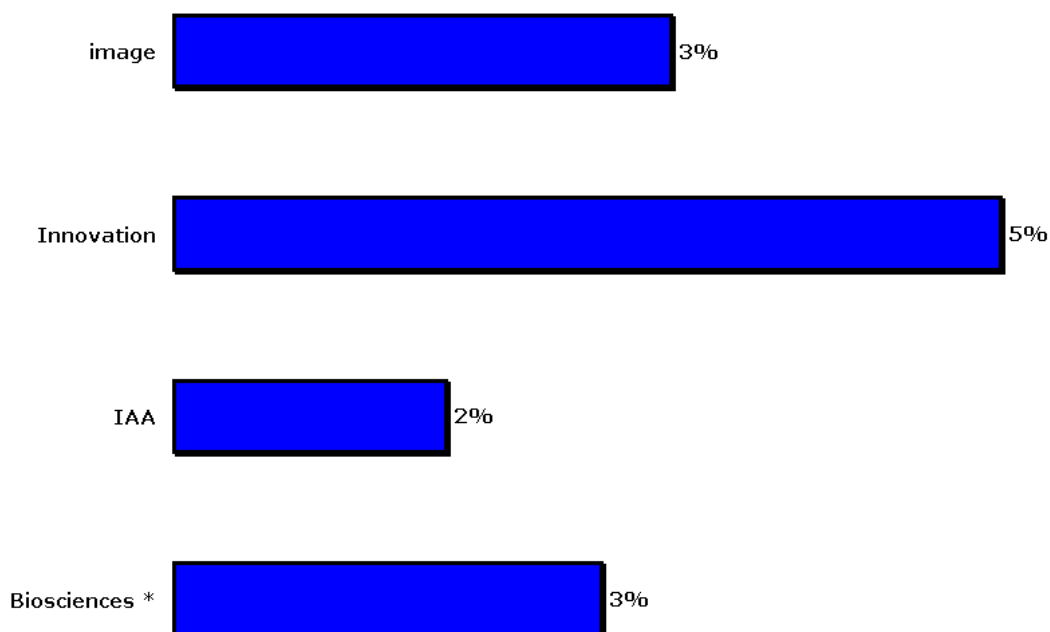
Deuxièmement, cinq entreprises issues de ces secteurs concentrent près du tiers de l'emplois salariés privés du secteur de l'innovation : *France Télécom / Orange, Bouygues Télécom, Informatique CDC, CS Système et Spie Communications*. Les fonctions techniques y sont regroupés, à l'image de la tour de contrôle du réseau *Bouygues Télécom* au Plessis, mais l'essentiel des effectifs de ces entreprises exercent des fonctions relevant des services généraux.

Ainsi, le tissu économique du secteur de l'innovation s'appuie principalement sur de grandes entreprises ayant regroupées leurs activités sur le territoire de la VSB. Bien que ces entreprises contribue à donner une image innovante du territoire, leur présence ne génère pas encore un effet structurant sur la filière. En effet, les PME/PMI appartenant au secteur des télécommunications, de la réalisation de logiciels et du conseil en système informatiques sont implantées dans le diffus et hors des zones d'activités, pour près de la moitié sur les communes limitrophes de Paris (Malakoff, Montrouge, Gentilly et Le Kremlin Bicêtre), le long de la RN20 et de la RD 906. Ces entreprises paraissent choisir ainsi leur implantation sur des critères d'accessibilité et de proximité avec le pôle parisien.

La filière image et la filière IAA

Ce territoire peut également trouver appui sur des filières d'excellence soutenues par un dispositif important de recherche et développement. C'est le cas notamment de la filière image, représentant un peu plus de 3% des établissements de ce territoire et de la filière IAA, représentant 2% des établissements de la VSB.

Part des filières d'excellence dans l'ensemble des établissements de la VSB



* y compris chimie-pharmacie

Au global, seulement 13% des établissements de la Vallée Scientifique de la Bièvre sont issus de secteurs d'activités relevant soit de la recherche et de l'innovation.

Cette réalité économique témoigne du manque d'attractivité du territoire pour les entreprises ou créateurs d'entreprises à fort potentiel innovant ou plus exactement d'une insuffisante mise en valeur du potentiel scientifique dont il dispose. La VSB ne peut aujourd'hui légitimement affirmer être une terre d'innovation.

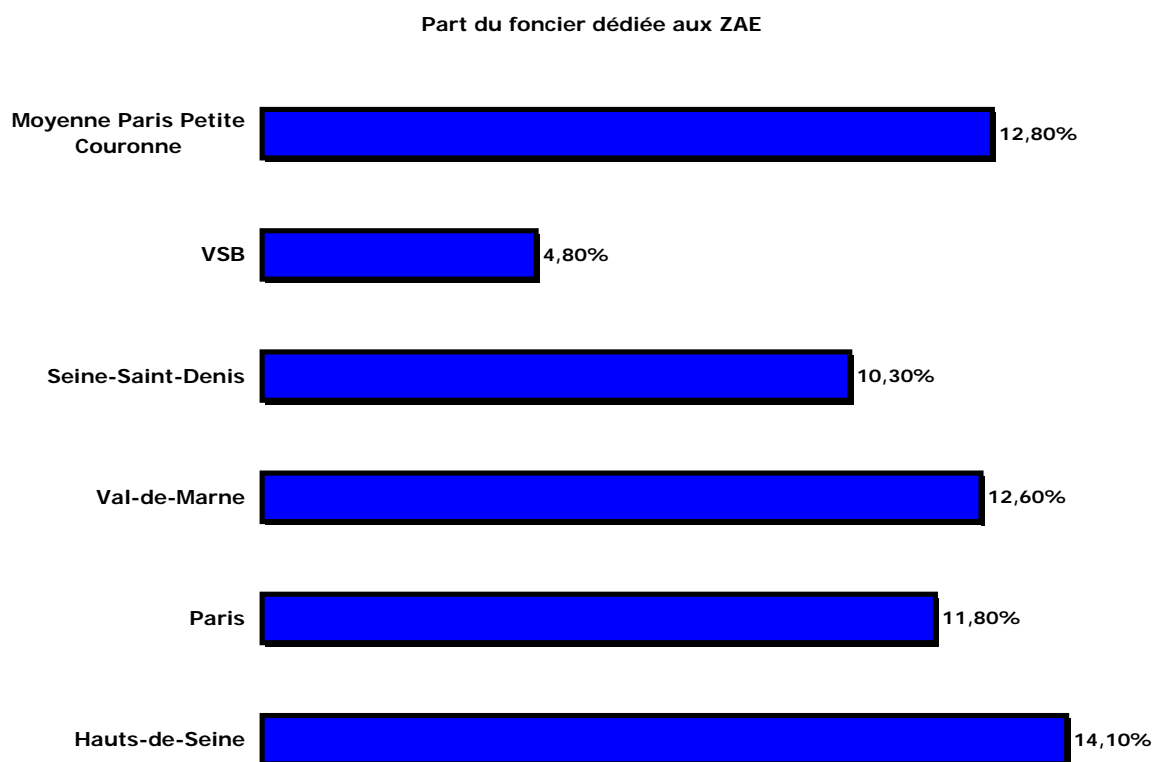
A l'inverse des grands pôles scientifiques comme le plateau de Saclay ou le Génomopôle d'Evry dans l'Essonne, l'implantation des entreprises sur ce territoire ne semble donc pas être motivée par l'image d'excellence de la R&D. Contrairement à ces deux pôles, le potentiel scientifique de la Bièvre n'est pas structuré de la même manière et ne concoure pas directement à l'attractivité d'entreprises de R&D : les acteurs de la recherche ne sont pas regroupés sur un même site, les structures immobilières dédiées à l'accueil des entreprises innovantes, technologiques, sont insuffisantes (pépinières, incubateurs, hôtels d'activités, plates-formes technologiques ...).

II. Des espaces d'accueil dédiés aux activités

A. L'analyse en termes de zones d'activités (ZAE)

Les Zones d'Activités Economiques représentent un enjeu majeur d'attractivité et de consolidation économique pour la région. Les ZAE de la région Ile-de-France ont connu un essor considérable au cours des dernières décennies. Ainsi, l'IAURIF recense l'existence de 1000 ZAE qui occupent 18 000 hectares bruts répartis essentiellement dans les zones urbaines et périurbaines, et dont 80% ont été réalisées après 1965. Les ZAE constituent, pour de nombreuses communes, l'essentiel de leurs espaces d'accueil des entreprises. L'organisation de ces espaces, tant en termes d'activités, de services, d'infrastructures, est donc un enjeu essentiel du développement économique d'un territoire.

La VSB compte 45 zones d'activités dont une quinzaine en projet, soit une superficie de près de 430 hectares (toutes surfaces confondues). L'essentiel de son tissu de ZAE a été constitué à partir des années 80, lors de l'instauration des lois de décentralisation. A l'exception de cinq zones montées dans les années 70, l'ensemble des zones de ce territoire a été réalisé dans les années 85-90.



Source CCIP - 2005

4,8% de la superficie globale de la Vallée Scientifique de la Bièvre sont dédiés aux zones d'activités (à vocations multiples), alors que la moyenne du foncier dédié à ce type d'opération d'aménagement est supérieure à 10% sur l'ensemble de Paris Petite Couronne, avec des disparités plus ou moins importantes sur des départements comme les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis (notamment du fait de la présence de Roissy Charles de Gaulle).

La VSB, malgré son dynamisme en matière de lancement de zones d'activités, accuse donc un retard important par rapport aux autres territoires de la circonscription. Cela peut se justifier, entre autre, par des politiques d'aménagement des sols non orientées par le passé vers de l'accueil d'entreprises.

Cette situation est préoccupante dans la mesure où, en l'absence de grandes disponibilités foncières, l'offre immobilière se trouvera réduite ou insuffisamment adaptée à la demande des chefs d'entreprise.

Un inventaire foncier a été conduit sur 15 communes du territoire¹⁰. Dans cet espace, 72 sites mutables représentant 153 hectares ont été identifiés, dont 32 à court terme (28 ha), 21 à moyen termes (34 ha) et 19 à plus long terme (91 ha). Ce potentiel foncier, à proximité de Paris est un atout exceptionnel, laissant aux acteurs de l'aménagement la possibilité de développer des fonctions scientifiques et technologiques supplémentaires, notamment orientées vers l'accueil de PME-PMI.

En termes d'activités, la mixité reste prédominante, avec quelques zones à vocations plus spécifiques, notamment le parc de haute technologie d'Antony à dominante « bureaux et activités "High Tech" », la future ZAC Pasteur sur Villejuif, à dominante de bureaux-innovation.

De nombreuses zones sont également dédiées aux activités commerciales, c'est le cas notamment sur Arcueil, le Kremlin-Bicêtre, Cachan. Bien que la spécialisation des zones d'activités ne soit pas un facteur déterminant pour l'attractivité économique, elle devient un atout fort lorsqu'il existe un véritable projet autour de filières d'excellence et de la recherche. Ces espaces d'accueil favorisent l'identité d'un territoire mais également l'image de la zone. Les entreprises disposent alors d'une vitrine facilitant les relations entre les clients et les fournisseurs (exemple : le Marché d'Intérêt National de Rungis). La vocation multiple des zones doit, certes être préservée, pour répondre à la demande des entreprises, anticiper les besoins de développement, etc mais ne doit pas exclure la spécialisation vers une filière. Par ailleurs, les ZAE de la VSB ne sont pas gérées par un gestionnaire unique. A l'exception de quelques zones gérées par la Société d'Aménagement du Val-de-Marne, SADEV 94, et de la SOCOMIE, la multipropriété est dominante.

En matière de services de proximité, la majorité des zones est équipée de services minimum, avec une faiblesse en matière de couverture de télécommunications haut-débit. La diversité des services aux entreprises est plus importante sur les grandes zones, mais également sur les plus récentes : restaurants inter-entreprises, services de proximité, câblage, haut-débit, etc.

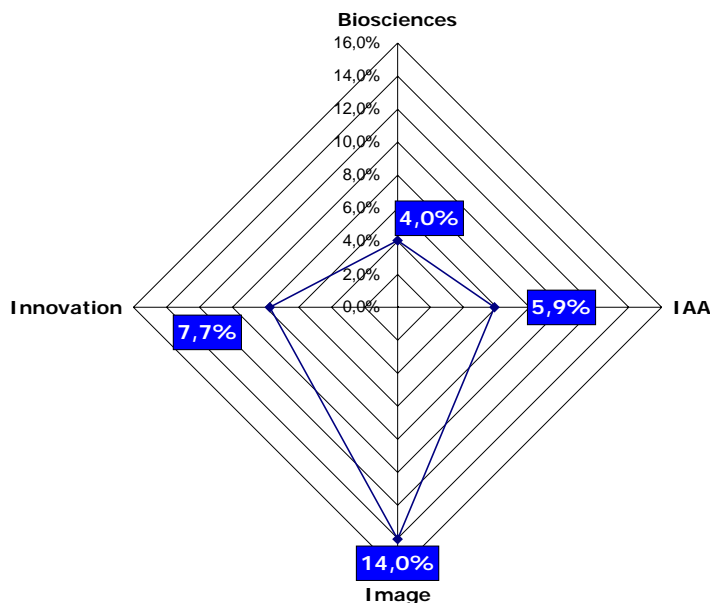
Quelques espaces dédiés à l'activité économique font exception et affirment leur volonté de promouvoir un haut degré de services aux entreprises et une gestion durable de leur environnement. Ces zones et parcs d'activités mettent en lumière l'importance de l'existence d'un système de gestion coordonné pour le développement d'un véritable dynamisme socio-économique.

L'ancienneté de la plupart des zones d'activités pose de fait la question du vieillissement du bâti et des infrastructures tant privées que publiques. Les zones d'activités de la Vallée Scientifique de la Bièvre arrivent, pour celles édifiées dans les années 80 ou antérieurement, dans une période de renouvellement et de réhabilitation. L'absence de gestionnaire de zone et la multipropriété a souvent accéléré le processus. La requalification des zones est une problématique majeure (projet de requalification et d'extension de la ZI à Bagneux, de la ZAC Pasteur à Villejuif...), partagée également par la Région.

Actuellement, 2079 entreprises sont implantées en ZAE, soit près de 8% des établissements du territoire. Sur les 41 zones renseignées, 41% accueillent moins de 20 établissements. Près de 85% des entreprises identifiées sur les zones ont moins de 20 salariés, s'agissant principalement de PME-TPE. Cependant, certaines zones accueillent de grands comptes, comme le groupe Thalès Air Défense S.A., Orange France, Pomona, Air liquide, Meccano, Coca Cola Entreprises....

¹⁰ Source : charte de la VSB – juin 2006

Taux de représentation des filières d'excellences dans les ZAE



Total étab par filière /total d'établissements ZAE
SIRENE 2006

Les zones d'activités pourraient, en partie, constituer un point d'ancrage pour le développement des filières d'excellence¹¹ sur ce territoire. L'analyse économique de la VSB a révélé une faible représentation des PME-PMI du territoire dans les filières porteuses d'innovation. En terme d'implantation, il y a lieu de s'interroger sur le rôle des ZAE dans la localisation de ces PME-PMI.

Cette approche met en évidence une spécialisation plus importante des ZAE dans les activités liées à l'image, 14% des établissements implantés dans les ZAE appartiennent à ce secteur. On note cependant une faible représentation des entreprises dans les autres filières, notamment la filière biosciences-chimie-pharmacie, avec seulement 4% des établissements. Les entreprises innovantes ne représentent pas plus de 8% de l'ensemble des établissements.

Cette caractéristique confirme la tendance générale qui est observée dans la majeure partie des zones d'activités de la circonscription, à savoir la rareté des zones orientées vers une filière en particulier, et la stratégie d'implantation des entreprises, rarement motivée par la concentration d'entreprises d'un même secteur d'activité.

Les zones d'activités de la VSB semblent donc ne pas suffisamment contribuer à la dynamique économique, seuls 8% des établissements y étant implantés. Il y a donc lieu de s'interroger sur les actions à mettre en œuvre pour renforcer l'attractivité de ces espaces, les services à développer pour une meilleure visibilité auprès des entreprises.

B. L'analyse en termes de dynamique du marché immobilier

Le marché de bureaux

Le stock à moins d'un an fin juin 2005 était de 87 500 m², soit près de 4% du stock régional, composé essentiellement d'une offre de seconde main. Le volume de transactions, bien que connaissant un léger ralentissement sur un an, reste très haut, tiré par quelques transactions dans le neuf qui figurent parmi les plus marquantes, notamment 67 000 m² pour MBDA-EADS au Plessis-Robisson, 10 000 m² pour Compass à Chatillon.

¹¹ Descriptif des filières en annexe

Ce territoire enregistre 3,5% des transactions de bureaux en Ile-de-France, au 1^{er} semestre 2005. Signe d'un très bon écoulement de l'offre à la fois neuve et restructurée, ces résultats ne doivent pas masquer la relative difficulté de placer les produits plus anciens, qui explique en partie une vacance légèrement supérieure à la moyenne régionale, essentiellement sur les communes situées sur les Hauts-de-Seine (vacance de l'ordre de 7,6% contre 4% sur les communes du Val-de-Marne).

Les loyers moyens de transactions restent bien inférieurs à ceux constatés à l'échelle régionale avec des valeurs de 290 €/an/HT HC HD pour des bureaux neufs (contre 350€/m² au niveau régional) et 150 €/an/HT HC HD pour des bureaux de seconde main (contre 290€/m² au niveau régional).

Chiffres clés du marché de la VSB au 1er semestre 2005			
	Stock vacant fin juin 2005	Disponibilités en chantier	Commercialisations
Bureaux	87 500	74 600	26 200
Locaux mixtes	18 800		6 100
Entrepôts	25 600		700
Ateliers	4 300		2 400

Source GRECAM

Parmi les permis de construire ayant autorisé la construction d'opérations de plus de 10 000 m² de bureaux au 1^{er} semestre 2005, il est à noter les 50 000 m² autorisés pour le réaménagement du site Schlumberger à Montrouge. Les surfaces seront livrées fin 2008 à Carlyle Group. Orion Capital Managers a également acquis l'immeuble de bureaux Antony Parc II avec une livraison prévue fin 2007. Cet immeuble développera une superficie de 26 978 m².

L'offre future de bureaux identifiée à l'horizon 2015 témoigne également du dynamisme immobilier sur ce secteur, avec près de 342 000 m²¹² de SHON de bureaux dont 50% livrables avant fin 2007.

Le poids de plus en plus important de ce territoire dans le marché de bureaux en fait un secteur en devenir et un pôle tertiaire en émergence, à proximité de la capitale. Le niveau des valeurs locatives en fait un pôle particulièrement recherché par les grandes entreprises à la recherche d'un cadre de vie, de locaux de qualité et d'équipements structurants aux portes de Paris.

Comparaison du marché de bureaux Ile de France/ VSB				
	Stock vacant fin juin 2005	Disponibilités en chantier	Commercialisations	Libération 1er sem 05
VSB	87 500	74 600	26 200	12100
IDF	2 362 100	960100	770 400	706700

Source GRECAM

Le marché de locaux d'activités

Le marché de locaux d'activités de meure relativement stable au cours du premier semestre 2005, les commercialisations restant à un niveau identique à celui du 1^{er} semestre 2004. Le stock, essentiellement composé d'une offre de seconde main, continue à se gonfler, tendance observée au niveau régional.

Le parc immobilier du territoire de la VSB se caractérise donc par une très grande mixité, mais également par un vieillissement des locaux d'activités (confirmée également par les utilisateurs lors de l'enquête). Malgré les grandes opérations engagées sur certaines communes, notamment les Portes

¹² Ces chiffres correspondent aux permis de construire déposés et/ou les immeubles déjà en chantier

d'Arcueil, mais également la qualité de certaines zones d'activités, comme le Parc de Haute Technologie Antony II, le territoire ne dispose pas suffisamment d'offre de petite taille (moins de 300 m²) en matière de locaux d'activités et, est confronté à la problématique de vieillissement de certaines zones, tant en matière de produits que de services aux entreprises et aux salariés.

Cependant, il est important de préciser qu'une grande partie des mises en chantier programmées concernent des locaux situés sur les zones d'activités de ce territoire, celles-ci pouvant se révéler un vecteur de dynamisme économique. Par ailleurs, les grands espaces de mutation économique et urbaine, le long de la RN20, dans le secteur Fresnes/ Silic-Croix de Berny, le long de la RD906 et des zones d'activités de Clamart et du Plessis-Robinson, le long de la RN7, le long du boulevard périphérique, etc sont autant d'opportunités permettant d'anticiper et d'accompagner ce territoire dans ses ambitions d'accueil de nouvelles entreprises, notamment issues de secteurs d'activités dits innovants.

Au-delà des structures traditionnelles d'accueil des entreprises, la VSB souffre d'un déficit en termes d'espaces d'accueil spécifiquement dédiés aux porteurs de projets : à ce jour, 2 pépinières à Fresnes (projet de délocalisation sur Cachan) et à Montrouge sont en fonction, deux autres étant à l'étude (sur la ZAC des Barmont à Villejuif et sur le site de l'Hôpital Paul Brousse). Les pépinières en activité ne sont pas spécifiquement orientées vers l'accueil de projets à fort potentiel innovant, et leur capacité ne permet pas de répondre à toutes les demandes. La fonction d'incubation, bien que présente au sein des établissements d'enseignement supérieur, des laboratoires reste insuffisante, reste insuffisante.

Dans le cadre du projet de Campus de cancérologie sur le site de l'IGR, une réflexion est menée autour de la création d'un Bio cluster, comprenant un incubateur, une pépinière dédiée aux biotechnologies dans le domaine du cancer, un hôtel d'entreprises et un parc industriel. L'objectif de ce parc immobilier dédié à la recherche vise à soutenir, en outre, la création d'entreprises innovantes mais également le développement de services aux entreprises et chercheurs fréquentant le site.

Cette approche économique met en évidence les faiblesses du territoire en matière d'espaces d'accueil des entreprises et de parcours immobilier ascendant (de l'incubateur à l'implantation durable).

Les zones d'activités ne doivent pas être envisagées comme espaces stratégique permettant la concentration d'activités dites « high tech » et l'ancrage des entreprises innovantes ou à fort potentiel d'innovation, mais plutôt comme des opportunités de développement et de maintien de l'activité économique dans sa diversité.

En effet, le rapport entre l'implantation, dans les zones d'activités, des PME-PMI issues des filières d'excellence et la présence de centres de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas suffisamment marqué, contrairement à un pôle scientifique comme Saclay.

III. Regard des entreprises innovantes sur le territoire

Pour compléter cette approche, une enquête a été réalisée entre le 15 février et le 30 avril 2006 auprès d'entreprises dites innovantes implantées dans les zones d'activités de ce territoire, afin de bien identifier leurs attentes et leurs besoins sur le fonctionnement de la zone, sur leur projet de développement et leur perception du territoire.

Près de 440 entreprises ont donc ainsi été conviées à répondre à cette enquête, soit par courrier soit en face à face. 72 entreprises ont répondu, soit un taux de retour de plus de 15%.

Il est apparu également important de rapprocher les résultats de cette enquête de ceux obtenus dans le cadre de la 31^{ème} enquête semestrielle de conjoncture de la CCIP, réalisée par l'institut Médiamétrie courant septembre 2006, auprès d'un échantillon de 6 000 dirigeants d'entreprise¹³, révélant des attentes et des besoins similaires en matière d'accompagnement dans la mise en œuvre de projets innovants, et ce, quels que soient la localisation géographique, le secteur d'activité.

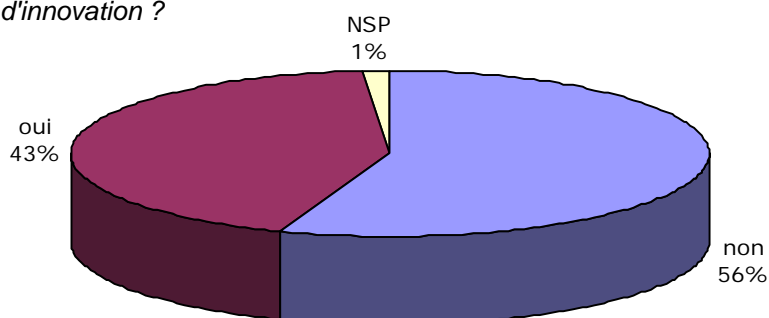
A. Les résultats de l'enquête auprès des entreprises de la Vallée Scientifique

Profil des enquêtés

- 74% des entreprises ont moins de 50 salariés.
- 89% n'appartiennent pas à un groupe.
- 31% des entreprises ayant répondu à l'enquête sont issues du secteur de l'industrie et 25% des services.
- 54% des entreprises enquêtées ont été créées après 1980, période coïncidant avec la politique forte des communes en matière de développement des ZAE.
- 18% de l'échantillon possède une équipe de recherche au sein de l'établissement.

1 Les entreprises et l'innovation

- *Dans les 12 prochains mois, envisagez-vous de lancer un projet innovant ou de mettre en place une démarche d'innovation ?*



- *Si oui, dans quel(s) domaine(s) ?*

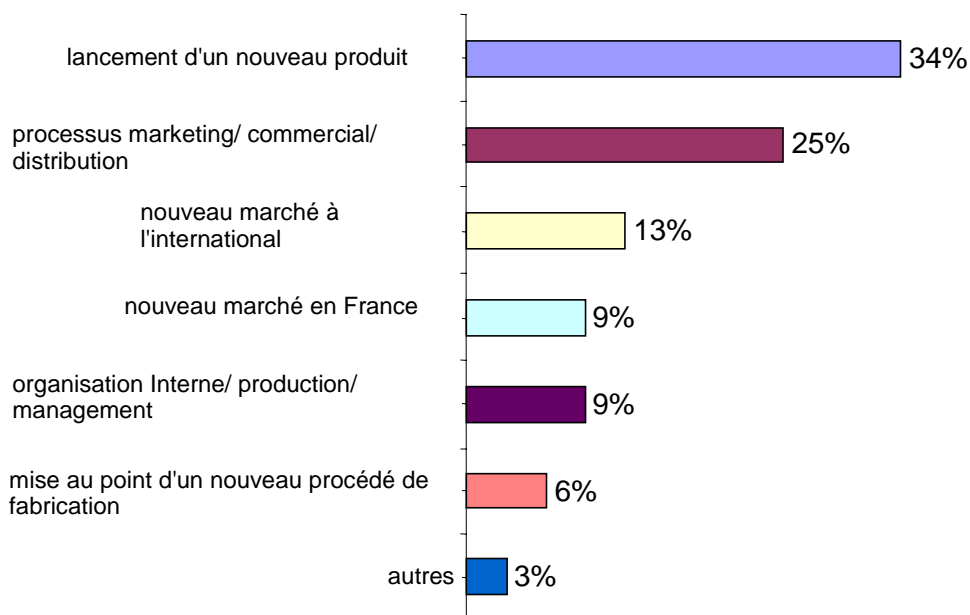
Parmi les 43% des entreprises ayant répondu avoir un projet innovant dans les 12 prochains mois, 34% souhaitent innover en lançant un nouveau produit.

¹³ - 4 400 personnes dirigeant des établissements de moins de 500 salariés de Paris, des Hauts de Seine, de Seine-Saint-Denis ou Val de Marne : échantillon "PME CCIP".

- 1 856 personnes dirigeant des établissements de moins de 500 salariés dans les autres départements de France Métropolitaine : échantillon "PME hors CCIP"

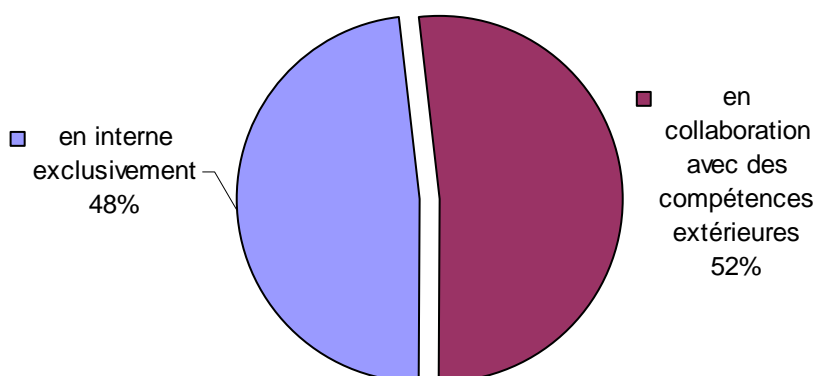
- 75 personnes dirigeant des établissements de 500 salariés et plus de Paris, des Hauts de Seine, de Seine-Saint-Denis ou du Val de Marne : échantillon "GE CCIP"

- 125 personnes dirigeant des établissements de 500 salariés et plus dans les autres départements de France Métropolitaine : échantillon "GE hors CCIP".

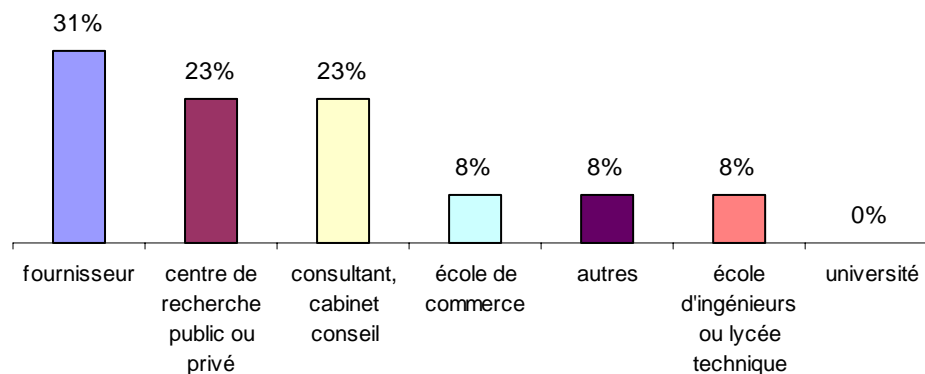


Si oui, par quels moyens ?

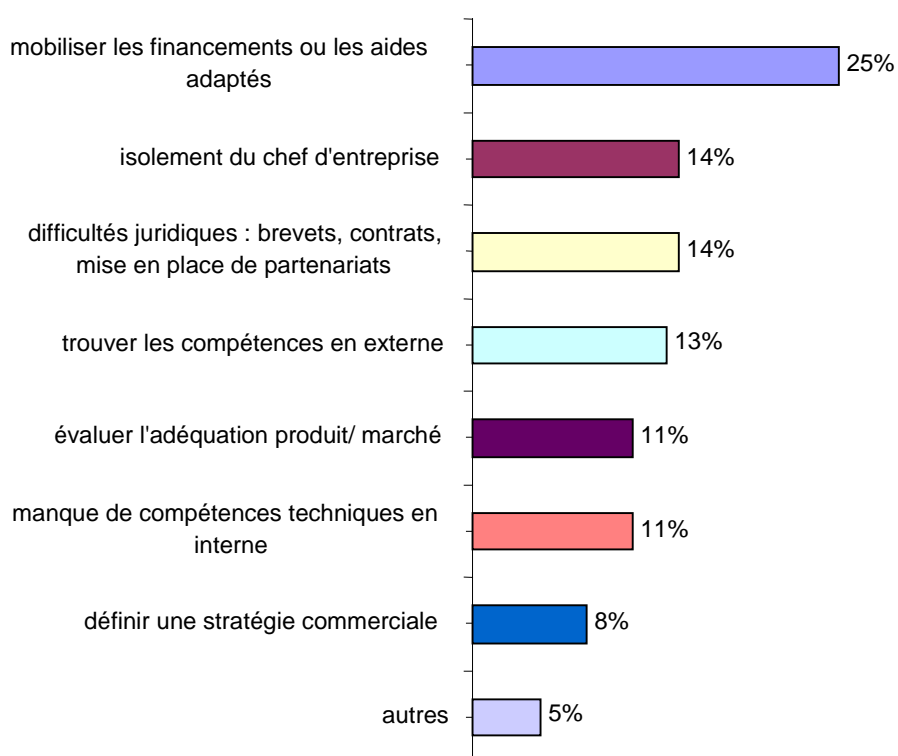
52% envisagent cette démarche d'innovation en ayant recours à des compétences extérieures, notamment pour 31%, en faisant appel à leurs fournisseurs. Le développement en interne d'une démarche ou d'un projet innovant nécessite du personnel hautement qualifié, les entreprises n'ayant pas toujours les moyens d'embaucher des chercheurs ou éprouvant des difficultés à en trouver. Le niveau de qualification de la main-d'œuvre en matière de recherche et d'innovation est déterminant pour se lancer dans une telle démarche. 11% dénoncent le manque de compétence de leur personnel en interne.



- Si en collaboration avec des compétences extérieures, lesquelles ?



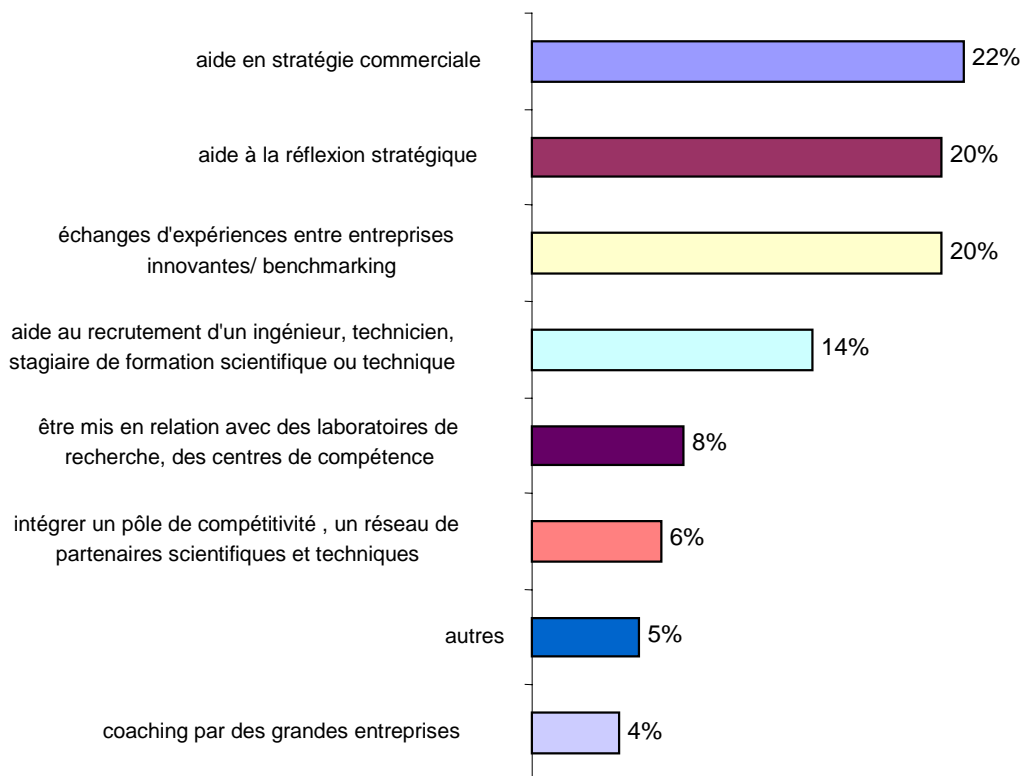
- Selon vous, quelles sont les principales difficultés que rencontre une PME pour lancer un projet innovant ou mettre en place une démarche d'innovation ?



La mobilisation des financements ou des aides reste la principale difficulté rencontrée par les entreprises pour se lancer dans la conception d'un projet innovant ou une démarche innovante. La complexité des aides, l'absence de guichet unique sont souvent mises en cause.

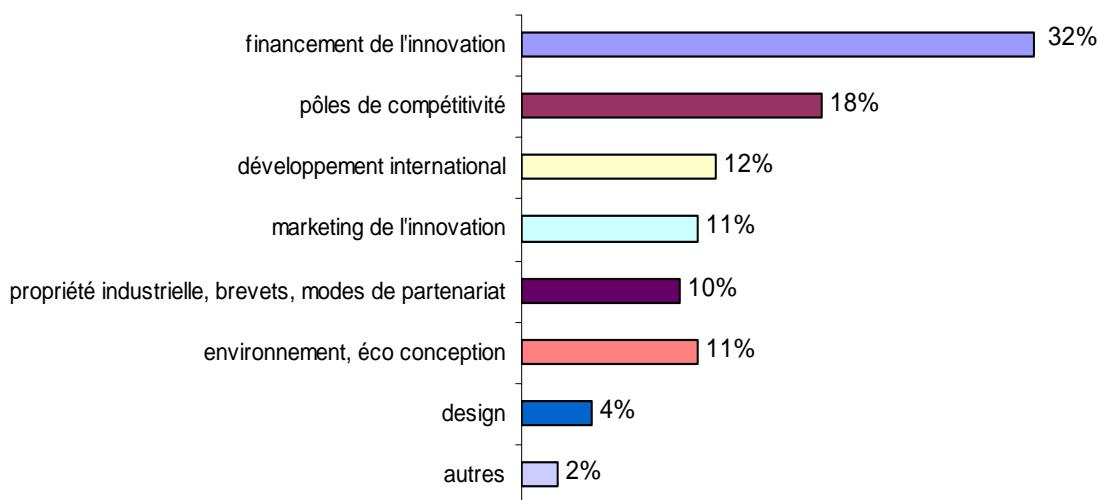
Les chefs d'entreprise confrontés à une telle démarche dénoncent la mauvaise organisation des prescripteurs des aides, et face à ce constat, sont souvent amenés à renoncer à leur projet. Au-delà, certains ont déclaré éprouver des difficultés à entrer en contact avec les centres de recherche compétents, voir même ressentir de la méfiance vis à vis des grands centres de recherche, notamment en matière de protection juridique de leur création.

- *Quelles actions vous aideraient à lancer votre projet d'innovation ?*



Les entreprises éprouvent le besoin d'être accompagnées pour définir une meilleure stratégie commerciale, et rechercher la meilleure adéquation entre le projet et les besoins du marché.

- *Quels sont les thèmes sur lesquels vous souhaiteriez être informés ?*

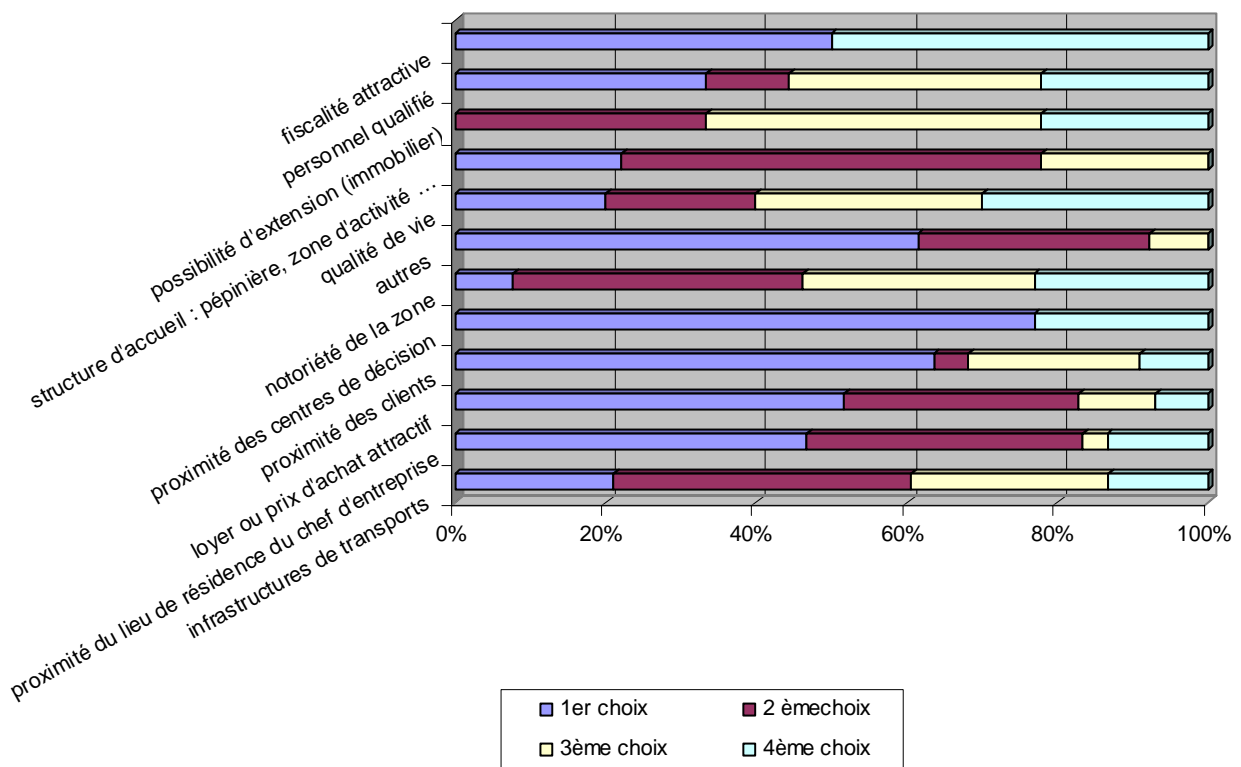


La complexité du système français des aides est de nouveau évoquée dans cette question, 32% des chefs d'entreprise souhaitant être mieux informés sur le fonctionnement des aides ainsi que le montage du dossier. Alors que 6% seulement déclaraient être intéressés pour intégrer un pôle de compétitivité, 18% souhaiteraient une meilleure information sur leur fonctionnement, les conditions d'accessibilité, etc.

2. Les entreprises et le territoire

- *Quelle sont les principales raisons qui ont motivé le choix de votre implantation ?*

La qualité, la diversité des infrastructures de transports sont citées comme premiers choix d'implantation sur ce territoire. Les entretiens ont également révélé que la proximité de Paris et les facilités d'accès par les grands axes sont l'un des principaux atouts de la VSB. L'attractivité des loyers est également un critère d'implantation pour les chefs d'entreprise, les valeurs locatives de ce territoire étant bien en-deçà du prix du marché, notamment dans les grands quartiers d'affaires parisiens. La proximité du lieu de résidence du chef d'entreprise, tout comme celle des clients est un critère également pris en compte dans le choix d'implantation.



L'enquête CCIP-Médiamétrie s'est penchée en 2004 sur la question de l'attractivité en interrogeant les entreprises sur les avantages qu'elles percevaient à rester implantées dans leur région. L'enquête a été conduite sur la circonscription CCIP et au niveau national. Les résultats de cette enquête sont proches de ceux obtenus auprès des entreprises dites innovantes de la VSB.

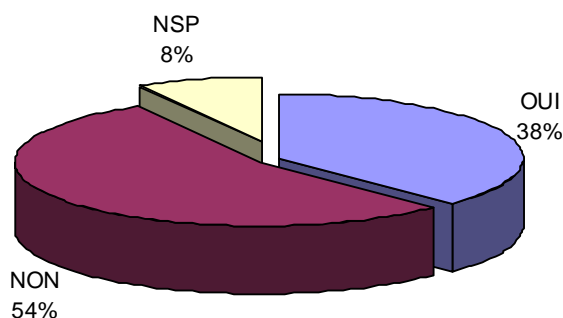
- ⇒ La taille, la qualité et proximité du marché apparaissent sans équivoque comme le critère de choix prépondérant.
- ⇒ L'image de la région se situe en seconde position, avant tout autre critère quantitatif de compétitivité.
- ⇒ En troisième position ressort la qualité des réseaux de transports et de télécommunications qui constituent un enjeu dans la minimisation des coûts de transaction et dans l'efficacité de la

diffusion de l'information indispensable aux modes de gestion flexible mis en place par les entreprises.

- ⇒ Le parc immobilier avec un taux de réponse proche des 20% figure comme le quatrième facteur déterminant (le pourcentage étant plus élevé pour l'échantillon CCIP).
- ⇒ Les qualifications disponibles sur le marché du travail jouent un rôle important dans un peu plus de 10% des cas tandis que le potentiel de R&D figure en toute dernière position captant peu de réponses (du fait d'une concentration sur des secteurs et des activités bien délimitées).

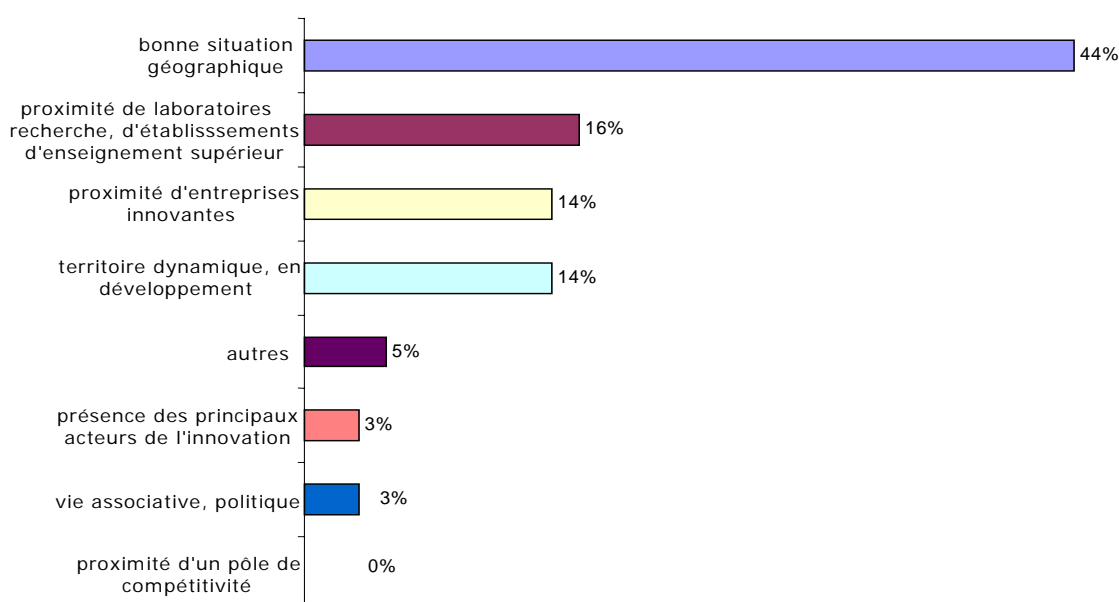
- *Diriez-vous que votre entreprise est implantée sur un territoire actif en matière d'innovation ?*

54% des entreprises considèrent le territoire de la VSB comme territoire peu actif en matière d'innovation.

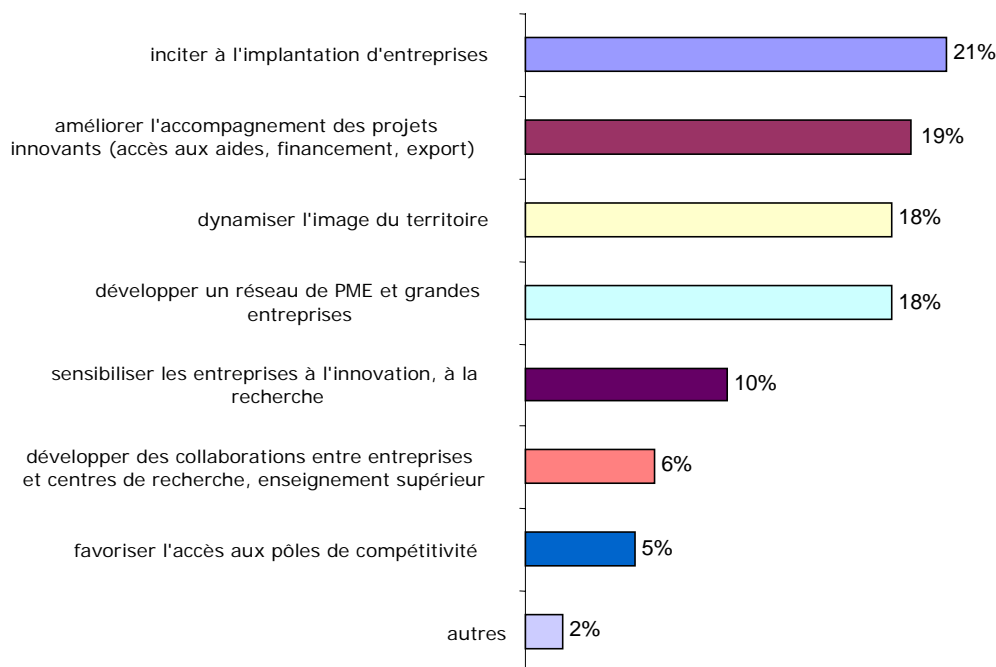


A l'inverse, 38% des entreprises estiment que la proximité de Paris, des grands centres de recherche et la présence de grands comptes font de ce territoire une concentration exceptionnelle en matière de recherche et d'innovation. La Vallée Scientifique de la Bièvre possède une image forte en matière de recherche, image qui dépasse les frontières de ce territoire. Nombreux citent le prestige mondial de l'Institut Gustave Roussy.

- *Si oui, en quoi cette zone ou ce territoire est-il actif dans le domaine de l'innovation selon vous ?*



- *Si non, que faudrait-il faire selon vous pour que ce territoire devienne plus actif dans le domaine de l'innovation ?*



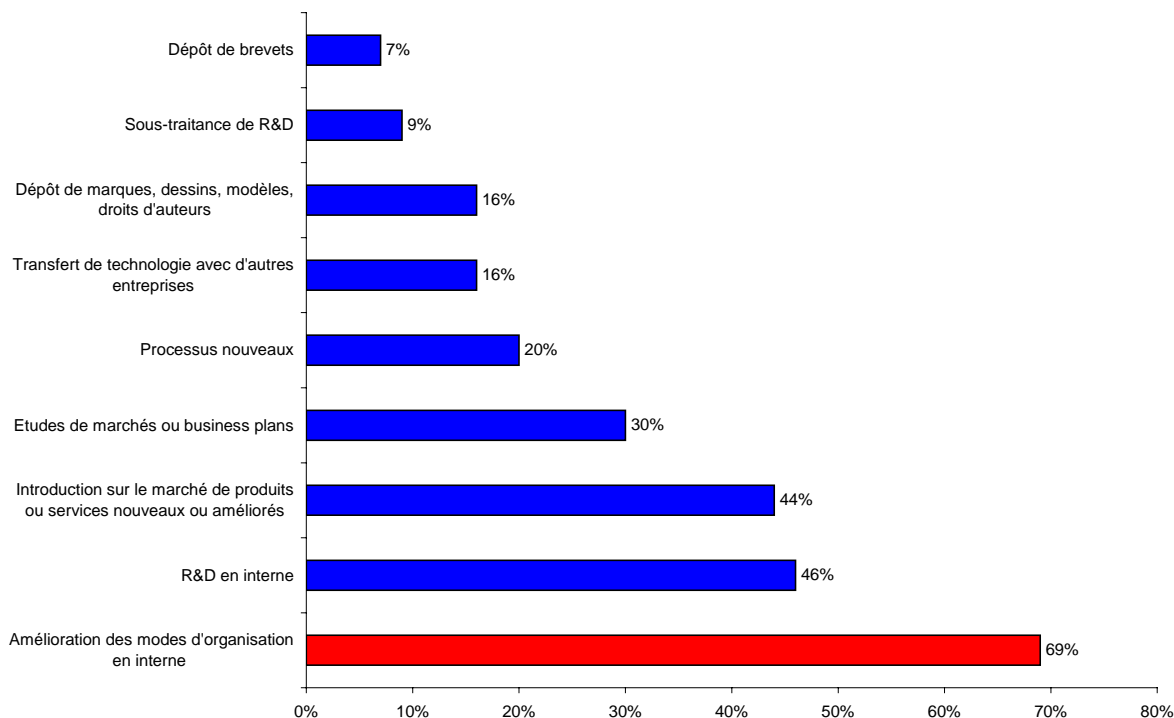
Les chefs d'entreprise privilégient 4 axes prioritaires pour conforter ce territoire dans son image en matière d'innovation et de R&D : privilégier une politique plus dynamique et plus ambitieuse en matière d'implantation d'entreprises, mieux accompagner le chef d'entreprise dans le développement de ses projets, travailler sur l'image du territoire en ayant une politique de communication plus forte, inciter la mise en réseau des grands comptes et des PME, afin de promouvoir une culture d'échange entre les acteurs de l'innovation et de la recherche.

B. Les résultats de l'enquête Médiamétrie sur la place de l'innovation dans l'entreprise

Les résultats révèlent que malgré le nouveau dispositif en faveur de l'innovation mis en place par le Gouvernement, plus d'un tiers des PME innovantes rencontrent des difficultés; les principales étant l'anticipation des besoins et contraintes du marché et les financements. Elles s'interrogent sur la mise en route effective des pôles de compétitivité et insistent sur la nécessité de modifier les procédures administratives, notamment dans l'attribution des marchés publics qui sont constitués de plus en plus d'appels d'offre globaux.

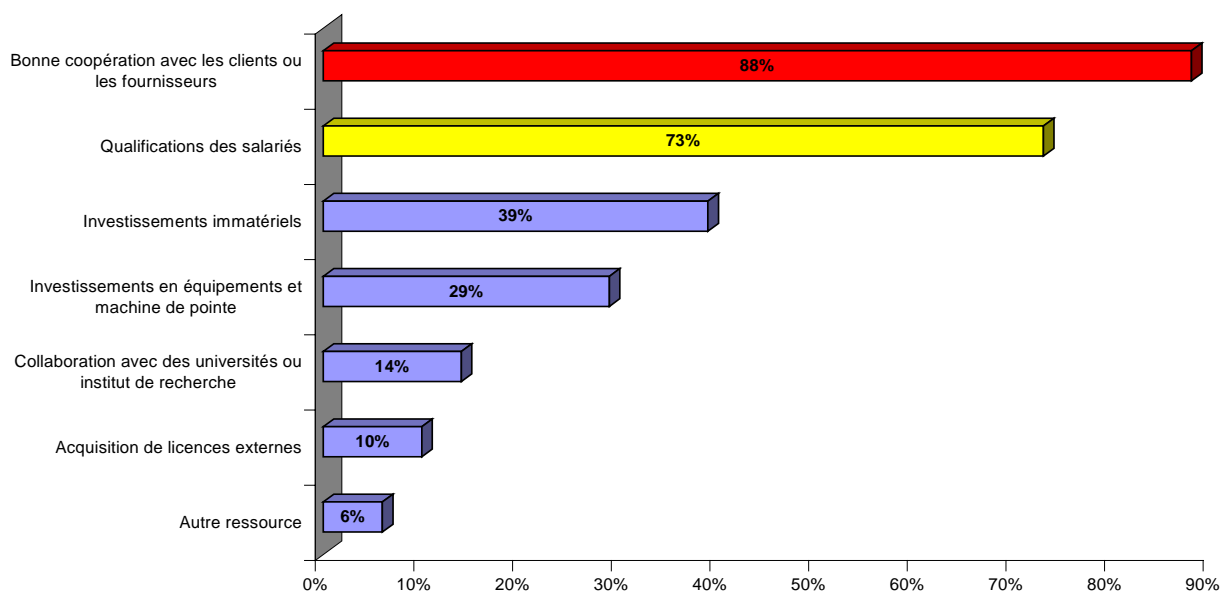
Une entreprise sur trois a introduit au cours des deux dernières années de nouveaux produits ou services. 56% ont déclaré avoir innové en améliorant les modes d'organisation en interne, résultat témoignant que l'innovation n'est pas nécessairement liée à la production.

Votre entreprise a-t-elle cherché à innover au cours des deux dernières années en ... ? (PME de l'agglomération parisienne hors C. de détail, services aux particuliers et CHR)



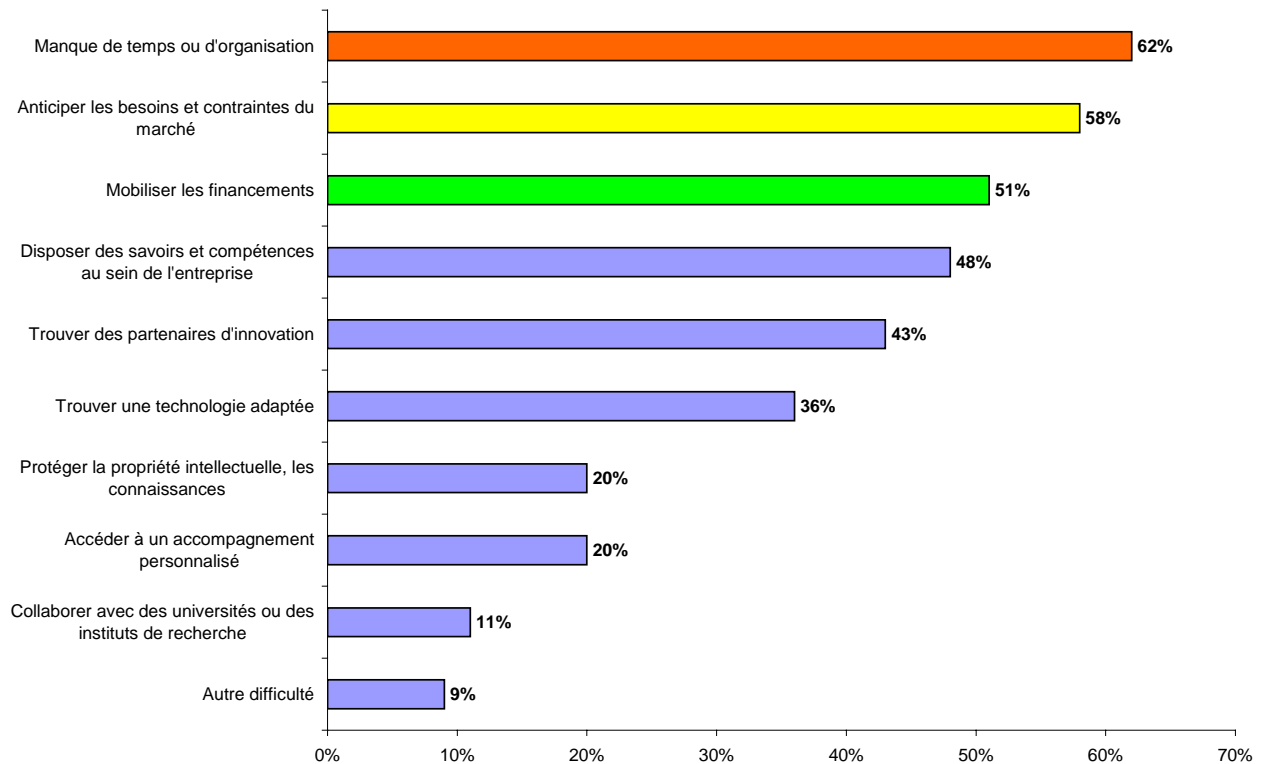
La capacité des PME ayant innové au cours des deux dernières années ou prévoyant d'innover repose principalement sur la bonne coopération avec les clients et les fournisseurs pour 88%. Vient ensuite la qualification des salariés pour 73%, et loin derrière, avec 14% la collaboration avec des universités ou institut de recherche.

Sur quelles ressources principales reposent votre capacité à innover ?



Plus du tiers des PME rencontrent des difficultés à innover¹⁴ : 62% dénoncent le manque d'organisation ou de temps, 58% les difficultés à anticiper les besoins du marché et enfin 51% les difficultés à mobiliser les financements.

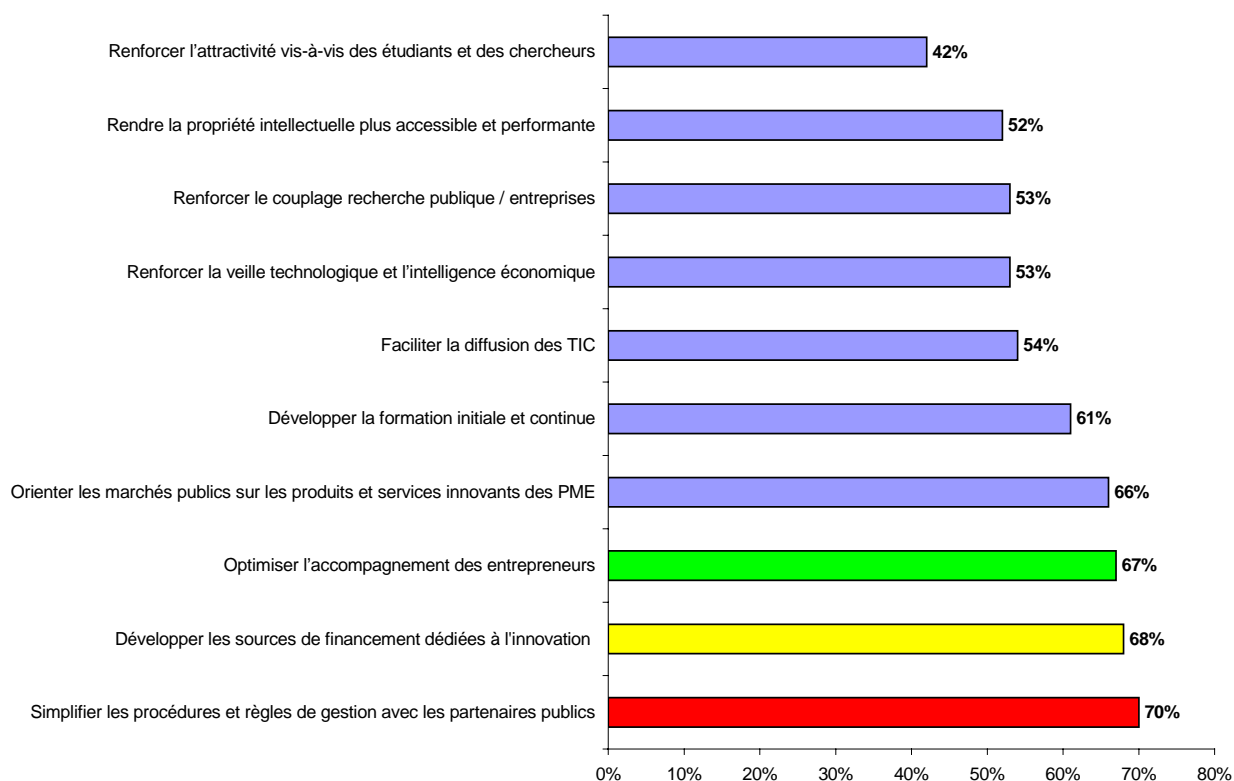
Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez pour innover ? (PME de l'agglomération parisienne, rencontrant des difficultés à innover hors C. de détail, services aux particuliers et CHR)



¹⁴ PME de l'agglomération parisienne, rencontrant des difficultés à innover hors C. de détail, services aux particuliers et CHR

Parmi les principaux leviers cités par les entreprises et permettant de renforcer la capacité d'innovation et de R&D des entreprises de la région, 70% des entreprises citent la simplification des procédures administratives, 68% le développement de ressources financières supplémentaires, et 67% un meilleur accompagnement des chefs d'entreprise dans leur démarche d'innovation.

Quels leviers permettraient de renforcer la capacité d'innovation et de R&D des entreprises de la région ? (PME de l'agglomération parisienne ayant innové hors C. de détail, services aux particuliers et CHR)



Les résultats de l'enquête menée auprès des entreprises de la Vallée Scientifique de la Bièvre, complétés par les résultats de l'enquête semestrielle de conjoncture de la CCIP, révèlent très clairement qu'une très large part des PME-PMI interrogées demeurent soit étrangères à l'innovation soit éprouvent des difficultés à se lancer dans la mise en place d'un projet innovant :

- complexité de la démarche,
- difficulté de financement,
- difficulté à entrer en contact avec les laboratoires, les grands groupes....

Il apparaît donc nécessaire de prendre acte de ce que le souci d'innover n'est pas partagé par l'ensemble des chefs d'entreprise. En conséquence, il ne suffit pas de stimuler la recherche pour prétendre mener une politique d'innovation mais, il y a lieu également de s'interroger sur les attentes des PME-PMI en la matière et sur leur degré de motivation.

La mise en place d'une politique d'innovation consiste à créer les conditions optimales pour la réussite commerciale des idées de nouveaux produits, services et procédés, processus. Ce ne sont pas toutes les entreprises, loin de là, qui ont envie d'innover et qui sont capables de le faire, comme en témoignent les résultats de l'enquête. L'innovation n'est pas seulement technologique, elle est souvent organisationnelle. La création d'un climat favorable à l'innovation se fait en plusieurs étapes :

- ↪ *développer dans les entreprises une culture d'innovation,*
- ↪ *s'assurer que les entreprises disposent de toutes les ressources nécessaires, grâce à un système dense et efficace de services à l'innovation,*
- ↪ *mener en symbiose politique de recherche et politique d'innovation.*

Ceci implique que les entreprises innovantes ou les porteurs de projet à fort potentiel innovant aient un accès facile aux sources de la connaissance. Il revient donc aux acteurs publics d'être des facilitateurs pour les aider à construire leur stratégie d'innovation, à anticiper le marché.

Dans le cas de la VSB, les projets de R&D menés par les principaux acteurs de la recherche, en lien grands secteurs à vocation scientifique tels que Paris, le Génopôle d'Evry ou bien encore le plateau de Saclay, ne sont pas l'unique levier principal pour favoriser une politique d'innovation au service des PME-PMI.

En résumé, il ne suffit pas de disposer de chercheurs et d'universités pour innover sur un territoire. Et inversement, il n'est pas concevable de soutenir l'innovation, sans disposer d'une recherche à la fois vigoureuse et accessible. Plus la recherche est concentrée, plus la probabilité d'inscrire les entreprises dans une démarche d'innovation est importante, à partir du moment où les acteurs publics facilitent cet accès.

PARTIE II : Un potentiel scientifique associé à un grand projet de développement urbain

I. Un potentiel scientifique contribuant à la compétitivité de la région capitale

Le potentiel actuel situe la VSB parmi les plus fortes concentrations de recherche en Europe. Il rassemble sur une superficie équivalente à celle de Paris (100km²), 539 955 habitants, plus d'une quinzaine d'établissements de formation supérieure, pour plus de 25 000 étudiants, plus de 230 laboratoires de recherche publique et privée pour plus de 4 000 chercheurs et ingénieurs et de très nombreuses entreprises liées à ce substrat scientifique et technologique.

Aujourd'hui la recherche est représentée par l'Institut Gustave Roussy (IGR) Recherche et Développement (R&D). A cela s'ajoutent 12 unités de recherche académiques implantées sur le site de l'IGR. Elles constituent l'Institut Fédératif de Recherche 54 « Bases fondamentales et stratégiques nouvelles en Cancérologie ». L'IGR y est associé à trois partenaires académiques : l'Université Paris XI, le CNRS et l'INSERM.

Depuis l'installation de ces pionniers de la recherche (sans oublier les activités de Berthollet et de Laplace au sein de la Société chimique d'Arcueil, des travaux des Cassini...des foyers intellectuels) plusieurs autres organismes de recherche publique se sont implantés dans la VSB : CEA, CNRS, INSERM, INRETS, ENS...

La Vallée Scientifique de la Bièvre, spécialisée dans la biologie, la génétique moléculaire et le vieillissement, concentre 10 % de la recherche scientifique française dans ces domaines. Soit encore 15 000 étudiants, 11 établissements d'enseignement supérieur, 60 laboratoires de recherche, publique et privée.

La VSB fait figure de maillon stratégique du pôle scientifique du Sud de l'Île-de-France. L'appartenance de ce territoire à l'aire d'influence du pôle de compétitivité Médicen Paris Région, la proximité de fortes concentrations de recherche, comme le plateau de Saclay ou le Génomopole d'Evry, la proximité du pôle Orly-Rungis et notamment de grands équipements tels que l'aéroport, le Marché d'Intérêt National de Rungis (MIN) et la plate-forme logistique Sogaris, sont autant d'opportunités, pouvant contribuer à la visibilité et à la reconnaissance de ce territoire, mais également au renforcement de son attractivité économique.

Le mandat du Préfet de région pour l'élaboration du nouveau SDRIF situe clairement la Vallée Scientifique de la Bièvre au cœur de ce grand secteur « *qui relie Paris à l'axe de Saint-Quentin en Yvelines, Massy – Saclay et Evry par la vallée de la Bièvre* ».

La VSB trouve donc toute sa légitimité dans le faisceau Sud-Est francilien de la recherche et de l'innovation, son projet de développement s'inscrivant dans la compétitivité de la région capitale et renforçant la coopération scientifique, déjà fortement engagée, entre les différents pôles du cône sud de l'innovation.

Exemples de coopérations scientifiques

- ↪ Avec le soutien des pouvoirs publics, Génomopole, Optics Valley et le CEA se sont associés pour favoriser l'émergence de la biophotonique, discipline née de la rencontre de l'optique-photonique et de la biologie moderne.
- ↪ Une réflexion a été engagée avec le CHU du Kremlin-Bicêtre, quant à l'implantation d'une antenne hospitalo-universitaire dans le nouvel hôpital qui s'élèvera prochainement au cœur du campus d'Evry.
- ↪ PRES UniverSud regroupe 5 établissements du sud de l'Île-de-France.
- ↪ Les IFR associent dans leurs relations de travail quotidiennes des équipes de Bicêtre, de Villejuif, de Cachan, de Gif-sur-Yvette, d'Orsay, de Saint-Quentin-en-Yvelines...

Le pôle de compétitivité Medicen Paris Région, constitue par ailleurs une remarquable opportunité de fédérer les acteurs de la VSB autour de thématiques phares, en coopération avec les autres concentrations scientifiques du cône sud. Il favorisera la mise en place de synergies et l'émergence d'une culture de coopération, mais également la pleine expression du potentiel de ce territoire dans le domaine des sciences du vivant et de la santé.

Le pôle à vocation mondiale Medicen Paris Région pour les hautes technologies du médicament et de la santé mobilise les grands groupes industriels de la pharmacie et des technologies de la santé, pour certains implantés sur la Vallée Scientifique, par exemple Sanofi-Aventis, Innothéra, mais aussi les PME/PMI innovantes, les organismes de recherche publique et privée (CEA de Fontenay-aux-Roses, Campus CNRS à Villejuif, CREST Malakoff entres autres sur la VSB) ainsi que l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), plus grand réseau hospitalier européen et premier promoteur d'essais cliniques en France.

Medicen Paris Région se structure autour de :

- ⇒ 3 thématiques à visée thérapeutique : les maladies du système nerveux, l'oncologie et l'infectiologie, auxquelles s'ajoute un 4^{ème} thème sur le diabète, les maladies métaboliques et cardiovasculaires qui devrait à terme être intégré dans le pôle ;
- ⇒ 3 thématiques à visée technologique : la médecine moléculaire et cellulaire, l'imagerie biomédicale et les sciences et techniques du médicament.

Les objectifs de Medicen, définis dans la logique de création de valeur économique, sont à la base même du concept de pôle de compétitivité, à savoir :

- Renforcer le tissu industriel constitué par les sociétés de biotechnologies innovantes et les entreprises du médicament, des dispositifs médicaux et des services associés et donc favoriser l'emploi.
- Développer durablement le socle scientifique public et privé, notamment par le renforcement des coopérations internationales.
- Faciliter l'accès de tous les acteurs à des équipements, informations et services mutualisés, adaptés et évolutifs.
- Faciliter le développement de partenariats étroits et établir entre grands industriels, entrepreneurs innovants, chercheurs/enseignants du monde académique et praticiens hospitaliers (réduction des délais et des coûts du passage de la recherche académique aux recherches pré-cliniques et cliniques).
- Constituer un réservoir de compétences de haut niveau et satisfaire les besoins des industriels et centres de recherche du pôle.
- Améliorer les conditions qui garantissent le succès du financement des projets au sein du pôle, en accompagnant notamment les jeunes entreprises du secteur des biotechnologies dans le montage de leurs projets collaboratifs et dans leur recherche de financements.
- Assurer une forte visibilité internationale au pôle.

La VSB s'inscrit dans ces objectifs, notamment autour de trois secteurs moteurs :

- les sciences et techniques du médicament,
- l'imagerie médicale,
- la lutte contre le cancer.

Ils correspondent à quatre des six thématiques d'excellence retenues pour le pôle de compétitivité francilien Médicen et doivent ouvrir sur le renforcement et le développement, dans la Vallée Scientifique de la Bièvre, du pôle d'industries pharmaceutiques, en imageries...

Cinq projets supports ont été proposés au contrat de projet 2007-2013 et s'inscrivent dans la dynamique des pôles de compétitivité Medicen et System@tic :

Pharmatechnopôle et Institut du médicament, à la faculté de pharmacie de Châtenay-Malabry (Université Paris-Sud XI).

Le pharmatechnopôle prévoit sur le site de Châtenay-Malabry le renforcement des capacités d'accueil d'équipes de recherche et de start-up et l'Institut du médicament la constitution d'un « réseau thématique de recherche avancée » structurant ainsi l'un des réseaux d'innovation et d'excellence de PRES UniverSud.

Reconversion du site CEA en pôle Sciences du vivant à Fontenay-aux-Roses.

La mutation du site, suite à l'arrêt des installations nucléaires de recherche, ambitionne de devenir un pôle de recherche et d'innovation de dimension européenne pour l'imagerie et les technologies biomédicales. Cette rénovation s'accompagne par le développement des capacités d'accueil des équipes de recherche et de jeunes entreprises.

Campus de cancérologie à Villejuif.

Porté par le Conseil Général du Val-de-Marne, la Caisse de Dépôts et Consignations et l'IGR, ce projet prévoit, entre autres, le développement de plates-formes technologiques et de laboratoires facilitant l'innovation thérapeutique, l'enseignement, la création et l'accueil d'entreprises.

Neuro Valley à la faculté de médecine de Bicêtre au Kremlin-Bicêtre.

Le projet représente un des grands projets structurants pour l'Université Paris-Sud XI et le PRES UniverSud pour les neurosciences. Neuro Valley constituera un maillon important de Neuropole de la Région Ile-de-France. En matière d'aménagement, le projet prévoit la réalisation de locaux en vue d'accueillir de nouvelles équipes de recherche, des entreprises innovantes, mais également la création d'une résidence universitaire.

Projet « Cellules souches et médecine régénérative » de l'Université Paris-Sud XI –Hôpital Paul Brousse de Villejuif.

Ce projet prévoit la création d'un parc scientifique et technologique public/privé dédié aux cellules souches et comportant des plates-formes de recherche.

II. Une politique de valorisation du territoire au service des entreprises et du développement scientifique

Au-delà du renforcement de l'identité du territoire dans sa culture scientifique, notamment par le portage de projets d'envergure régionale voire européenne, les acteurs de ce territoire, à travers la Conférence Territoriale, se mobilisent pour structurer le territoire, notamment en terme de déplacement, de renouvellement urbain, et d'organisation foncière.

A. Vers un désenclavement du pôle

Le territoire de la VSB bénéficie d'un réseau d'infrastructures routières très développées. Sa proximité avec Paris et le périphérique, la diversité des grands axes 5RN 20, RN186, A86, A10, A6a et b, RD 75, RD 60, RD 62, RD 906, RD 67, RD 128, etc) lui procurent un statut privilégié. La desserte en transports en commun (SNCF – gare de Clamart, RER B et C, ligne 7, 13 et 4 du métro) assure les liaisons avec Paris, mais reste insuffisante au regard des ambitions de ce territoire, et notamment du développement des synergies entre les grands pôles de recherche de la région.

Le territoire est confronté à un manque de fluidité des grands axes routiers et à un trop faible taux d'équipements en transport en commun tant en radiales qu'en transversales. Dans un tel contexte, la VSB semble limitée dans son rôle de maillon central du cône sud de l'innovation.

L'enquête réalisée en 2004 par la CCIP, dans le cadre du livre blanc des transports, auprès d'un échantillon d'entreprises de la Vallée Scientifique de la Bièvre, côté Val-de-Marne, mettait en évidence l'insuffisance du maillage en transports en commun, 44% déclarant n'être pas satisfaits du réseau inter-banlieue.

Les attentes portaient majoritairement sur la densification des équipements mais également sur l'amélioration des services associés, notamment en termes de fréquence, d'horaires, de sécurité.

Cette situation bride aujourd'hui réellement les capacités d'attractivité et de développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre, elle pénalise ses zones d'activités dont l'attractivité et le développement sont fondamentalement liés à la diversité des transports et axes routiers pouvant desservir les sites.

Il faut savoir qu'au sein de la petite couronne, les déplacements mécanisés sont effectués aujourd'hui à plus de 75% en automobile, pour seulement 23% en transport en commun. On y prévoit d'ici 10 ans un million de déplacements quotidiens supplémentaires. Laisser aller les choses en l'état amènerait à un engorgement complet et à une catastrophe tant écologique qu'économique à l'horizon 2010-2015.

Les projets inscrits au CPER 2000-2006 (et soutenus par l'ensemble des acteurs de la VSB dans le SDRIF révisé et dans le prochain contrat de projets 2007-2013) comportent pour la plupart une dimension transports.

Tamway Villejuif-Athis Mons, tramway Chatillon-Viroflay, Tram des Maréchaux, TVM Est de Fresnes à la Croix de Berny, Orbival (qui permettra la mise en relation des pôles de développement de première couronne), Tram RD986.

L'achèvement des projets en cours et le lancement de nouveaux projets de transports sont donc essentiels à l'attractivité de la Vallée Scientifique, tant en termes de développement économique que de qualité résidentielle. Se situant à mi-chemin de Paris, des Opérations d'Intérêt National Seine – Amont Orly Rungis, Massy Saclay Saint Quentin en Yvelines, la VSB doit bénéficier d'un maillage performant lui permettant d'assurer les liaisons avec des territoires économiques majeurs de l'espace francilien.

- ◆ La plate-forme aéroportuaire d'Orly joue un rôle structurant et déterminant pour l'image et le développement du sud-est francilien et de la région. Son nécessaire redéveloppement, qui fait consensus entre tous les acteurs impliqués, doit donc être soutenu. Il convient tout d'abord de conforter les liaisons actuelles vers l'Europe notamment du sud et l'Afrique du Nord, dont la demande croît et pour lesquelles Orly est très compétitive pour tout le sud francilien et Paris grâce à sa proximité. Mais au-delà, il apparaît nécessaire de relancer les liaisons intercontinentales. Le nombre de créneaux accordés est très en-deçà des capacités potentielles de l'aéroport. Il importe donc d'envisager un usage plus productif des créneaux notamment en reportant davantage le trafic des lignes domestiques sur le TGV au profit des lignes intercontinentales pour lesquelles l'avion reste encore l'unique moyen de transport performant. Cette démarche rendrait ainsi à la plate-forme d'Orly son rôle premier d'aéroport à vocation intercontinentale et répondrait aux attentes des entreprises. Elle apparaît indispensable pour répondre aux ambitions du sud francilien, notamment pour le développement de quartiers d'affaires haut de gamme pouvant attirer de grandes entreprises et des sièges sociaux, mais aussi pour le développement de Massy-Saclay, du Val-de-Bièvre et des pôles de compétitivité qui doivent pouvoir bénéficier de conditions d'accessibilité internationales satisfaisantes.
- ◆ L'interconnexion sud à grande vitesse du réseau TGV permettrait l'utilisation maximale des capacités des aéroports franciliens et la création d'un lien fort et complémentaire entre les deux équipements et leurs bassins d'emplois. Ce projet permettrait également de soulager la partie du réseau routier A1-A3-A86 et A6 utilisée pour relier Orly à Roissy, de faciliter les déplacements TGV vers la province en désengorgeant les gares parisiennes et de créer enfin de véritables liaisons avec d'autres métropoles européennes.
- ◆ La création d'une gare TGV à Orly serait en outre un atout majeur pour le développement économique du sud francilien. Cet équipement permettrait ainsi à Orly de devenir un complexe d'échanges à l'identique d'autres aéroports, comme celui d'Amsterdam-Schipol.

B. Vers un renouvellement économique et urbain

Malgré la lenteur de réalisation des projets d'infrastructures et de transports, les acteurs de ce territoire s'engagent dans une politique d'aménagement ambitieuse et dynamique visant à le structurer et à renforcer son attractivité économique.

La révision du Schéma Directeur ainsi que le prochain contrat de projets 2007-2013 sont l'occasion de réaffirmer la nécessité d'intervenir et d'accompagner la VSB dans l'aménagement de son territoire pour une meilleure attractivité des entreprises, pour renforcer les synergies entre les fonctions scientifiques, économiques et résidentielles.

Dans un contexte de pénurie d'espaces fonciers en première couronne, la VSB, avec plus de 70 sites mutables, dispose d'un atout considérable notamment pour favoriser son potentiel scientifique et technologique et structurer son potentiel d'innovation.

Au-delà, les grands projets d'aménagement en cours ou à venir sur ce territoire, sont autant d'opportunités pour développer, organiser, et mieux structurer les différentes fonctions économiques de ce territoire.

- La requalification de la RN20 : axe majeur et central de la Vallée Scientifique, cette route nationale dessert les principaux espaces d'accueil économique du territoire. Au-delà, elle assure le lien entre Paris et la Province. Ce projet de requalification constitue un enjeu majeur qui permettra de structurer l'espace autour de différentes fonctions.
- La requalification de la RN7 : la requalification urbaine de la façade de la RN7 au niveau des quartiers Sud, dans le cadre de la réalisation du tramway Villejuif-Juvisy, entraînera la libération de foncier et sera l'occasion d'élaborer un projet d'aménagement reliant la VSB au pôle d'emploi Orly-Rungis et d'améliorer l'articulation avec Paris.

- La requalification de la RD 906 : en lien avec l'arrivée sur cet axe du futur tramway Châtillon-Viroflay, la commune envisage la construction de plusieurs milliers de mètres carrés de bureaux et de locaux d'activités sur les espaces mutables notamment au carrefour de la Division-Leclerc au Petit-Clamart.
- La ZAC des Guipons à Villejuif : ce projet vise à créer un quartier dynamique porté par un programme économique valorisant. La résorption de ce secteur insalubre et de friches permettra également la création d'un véritable quartier à vivre. A la faveur de la proximité de Paris et des opportunités foncières résultant d'une requalification urbaine de la RN7, une réflexion est engagée en vue de développer un nouveau pôle tertiaire et de services, fort et attractif, à la mesure des ambitions de la ville. La ZAC comportera 44 000 m² de bureaux, 7 000 m² de résidence hôtelière et 3 200 m² de commerces. Des Ateliers d'Artistes compléteront également le programme.
- La ZAC Porte de Montrouge : située en entrée de ville et en limite de Malakoff, l'opération vise à requalifier un îlot vétuste par une programmation mixte (bureaux en bordure du boulevard périphérique, locaux d'activités, logements, espaces verts, commerces, ensemble hôtelier et équipements publics).
- La ZAC des Portes d'Arcueil : située le long de la RN 20, au cœur de la Vallée Scientifique de la Bièvre, l'opération des Portes d'Arcueil (14 hectares) décline un ambitieux programme d'activités économiques à vocation tertiaire, la construction d'un centre commercial et de loisirs, des logements et la création de nouveaux espaces publics. Le projet réparti sur deux ZAC (la ZAC des Portes d'Arcueil et la ZAC de la Vache Noire) offrira une nouvelle identité urbaine à l'entrée de la ville d'Arcueil et du département du Val-de-Marne. Avec 97 000 m² de bureaux, près de 500 nouveaux logements en accession et en locatif, un centre commercial et de loisirs de 50 000 m². Le siège d'Orange France (premier opérateur national de téléphonie mobile) vient d'inaugurer ses locaux en octobre 2006. Ce sont 3 000 nouveaux salariés qui viendront travailler à Arcueil, auxquels s'ajouteront les 200 salariés des commerces.
- L'opération des Portes de Gentilly prévoit de revitaliser l'entrée de la ville en proposant 15 000 m² de bureaux, des commerces ainsi que des logements et des locaux d'activités.
- La ville de Bagneux s'engage dans un programme de renforcement des activités économiques dans le quartier nord de la ville, devant à terme accueillir le nouveau terminus de la ligne 4 du métro et mène une réflexion sur la revalorisation de la zone industrielle et des terrains SNCF.
- La ZAC Croix de Berny à Antony : située en entrée de ville, cette opération prévoit la construction de logements, de bureaux, de commerces et d'équipements publics. L'opération doit participer à la restructuration de ce secteur d'Antony.

PARTIE III : Développer la compétitivité et l'attractivité de la VSB en favorisant et en structurant la filière innovation

La Vallée Scientifique de la Bièvre, de par son excellence en matière de recherche scientifique, participe pleinement à la dynamique du Cône Sud de l'innovation, territoire économique majeur s'étendant de Saint-Quentin à Créteil et descendant jusqu'à Evry. Elle doit donc s'inscrire en tant que telle dans le futur SDRIF.

Ce territoire doit désormais œuvrer vers un développement économique et local, s'appuyant sur le potentiel scientifique et universitaire qui le compose. La politique des pôles de compétitivité poursuivie par l'Etat, notamment le pôle « Médicen Paris Région », doit contribuer à ancrer et à fidéliser la recherche sur ce territoire, pour faire en sorte que ce potentiel scientifique soit également un levier pour la création de richesses et d'emplois.

Ce positionnement scientifique et économique apparaît à travers la capacité de la VSB à :

- constituer un point fort et spécifique du réseau Médicen Paris Région,
- constituer également un point d'intersection entre Médicen et Systém@tic.

I. Rappel de la position des Chambres de Commerce et d'Industrie d'Ile-de-France dans la révision du SDRIF et l'élaboration du SRDE

La logique en couronnes, distinguant centre et périphérie est devenue inopérante. Les fonctions « centrales » ne sont plus aujourd'hui uniquement concentrées dans le cœur de la métropole. Il en est ainsi de la recherche-innovation qui trouve une terre d'élection dans le sud francilien et replace celui-ci au cœur des problématiques régionales.

Le « Cône Sud de l'Innovation » se distingue par l'exceptionnelle concentration des activités de haute technologie et de recherche

- ↖ Paris Rive Gauche (Universités et Grandes écoles, sièges sociaux d'établissements industriels).
- ↖ Vallée scientifique de la Bièvre (diversité d'activités de recherche privées/publiques => la filière biosciences : 5 CHU, près de 500 entreprises, 46 000 salariés, 10 % de la recherche scientifique française dans ce domaine).
- ↖ Massy (1^{er} marché immobilier tertiaire de l'Essonne) – Saclay (4 000 entreprises dont un millier dans les secteurs de la haute technologie, 12 000 chercheurs, 23 000 étudiants) - Courtaboeuf (400 ha, 1 000 entreprises, 24 000 salariés).
- ↖ Pôle Orly-Rungis => 2^{ème} bassin d'emplois et d'activités d'Ile-de-France après le quartier de la Défense (environ 5 000 entreprises), 240 000 hab. ; porte d'entrée à l'international du Cône Sud point d'appui essentiel pour le développement économique et la réussite des pôles de compétitivité.
- ↖ Evry-Génopole Centre Essonne (spécialisation bio-tech et accueil de sièges sociaux de grandes entreprises : ACCOR, Carrefour, SOFINCO, Arianespace...).
- ↖ Versailles – Vélizy – Saint Quentin-en-Yvelines (double spécialisation : recherche privée et Automobile / Aéronautique / Défense).

Chacune de ces entités se nourrit et se renforce des synergies développées avec les autres. Le Cône Sud participe au rayonnement, à l'attractivité, et à la compétitivité de la région francilienne, et au-delà, du pays.

Cependant, parce qu'il n'a jamais été considéré dans une perspective d'ensemble et parce que les grands acteurs qui s'y trouvent ont un ancrage sur le territoire encore insuffisant, le Cône Sud pâtit aujourd'hui d'un déficit en termes d'image, d'infrastructures et d'équipements qui ne lui permet pas de rivaliser pleinement avec les autres grands territoires mondiaux de la recherche et de l'innovation.

Les CCI de Paris Ile-de-France doivent se saisir de cet enjeu afin de doter la métropole francilienne d'un territoire visible à l'échelle internationale, qui soit à même de se positionner dans le jeu mondial de la recherche (face à la *Silicon Valley*, à Boston,...). Il faut faire fructifier ce potentiel.

Il s'agit donc de :

- donner au Cône Sud de l'Innovation une visibilité internationale,
- structurer le Cône Sud pour développer des synergies entre ses différentes composantes,
- le doter des équipements à la hauteur de ses ambitions pour renforcer son attractivité.

La CCIP a fait le choix d'accompagner ce territoire dans son projet de développement économique en privilégiant trois thématiques :

- ↖ accompagner les créateurs et les entreprises à fort potentiel dans leur projet d'innovation,
- ↖ valoriser et renforcer l'attractivité du territoire en communiquant sur l'image de la VSB en tant que pôle structurant de l'innovation et de la recherche,
- ↖ créer les conditions d'accueil pour une meilleure visibilité et une plus forte attractivité économique.

Cette approche correspond à celle affichée par les CCI d'Ile-de-France dans le cadre de leur contribution à l'élaboration du Schéma Régional de Développement Economique fondée sur 3 grands principes :

- renforcer le potentiel de croissance de Paris - Ile-de-France par l'innovation,
- mettre l'entreprise au cœur du développement économique et donner un nouveau souffle à l'envie d'entreprendre,
- conforter les points forts de la région tout en préservant la diversité des activités.

II. Pistes d'actions

A. Renforcer l'attractivité économique du territoire en menant une action d'envergure sur les espaces d'accueil d'activités économiques et la politique foncière

D'après le diagnostic territorial réalisé par la CCIP, le territoire, du fait de sa localisation en première couronne, caractérisé à la fois par un tissu dense, mixte, à vocation résidentielle est soumis à des contraintes qui ont limité les créations des zones d'activités et les emprises industrielles.

Il en ressort que les entreprises sont implantées au sein de zones d'accueil spécifiques mais également en zone urbaine.

De plus, les nouvelles exigences des entreprises en terme de qualité environnementale, d'attractivité et de services, ont fait apparaître l'importance de l'enjeu de requalification ou de la reconversion de certaines zones d'activités dans la démarche de revalorisation de ce territoire.

Afin d'identifier les sites à enjeux et prioritaires et notamment ceux pouvant contribuer à préserver le tissu des PME-PMI et TPE, à accompagner la mutation économique, à développer l'emploi et de la valeur ajoutée, la CCIP propose d'accompagner ce territoire en mettant en place une stratégie de développement du foncier et des actions de requalification des zones d'activités.

1. Maîtriser le développement des sites stratégiques en constituant des réserves foncières

L'importance du facteur foncier dans l'évolution du développement urbain n'est plus à démontrer. La part du foncier dans le coût global des immeubles construits, qu'il s'agisse de logements, de bureaux ou d'autres constructions, ne cesse de s'élever, jusqu'à dépasser la moitié du coût global. Dans ce contexte, l'exigence de rentabilité pousse les investisseurs et les promoteurs à développer des projets immobiliers sécurisés (immobiliers tertiaires traditionnels, logements aidés...) loin de l'ambition de faire de la VSB une terre d'innovation. Outre l'intervention via le droit des sols ou via les dispositifs fiscaux, il est possible d'intervenir sur le foncier en constituant des réserves foncières et ainsi choisir l'aménagement des emprises foncières acquises.

◆ Identifier le potentiel foncier stratégique

Les réserves foncières à constituer doivent être ciblées sur les sites mutables stratégiques de la VSB. Les premiers inventaires entrepris par les communes et la Conférence Territoriale de la VSB doivent être affinés. L'analyse juridique et foncière pour le développement économique et territorial dans le sud du département des Hauts-de-Seine pilotée par le Conseil Général des Hauts-de-Seine et la SEM92 viendra compléter les données actuellement disponibles, permettant ainsi de faire un arbitrage pour déterminer les sites prioritaires.

Bien entendu le rythme et le niveau d'acquisitions foncières dépendra, outre des disponibilités, des capacités financières allouées à cette politique.

◆ Mobiliser le foncier grâce aux Etablissements Publics Fonciers (EPF)

La loi SRU du 13 Décembre 2000 a offert un nouveau cadre juridique (article 28) aux établissements publics fonciers locaux créés par la loi d'orientation pour la ville (LOV) de 1991. Structure de droit public avec possibilité de financement par la taxe spéciale d'équipement¹⁵, les EPF permettent de mutualiser, de budgétiser et de réduire les coûts de portage nécessaires à la mise en œuvre de politiques foncières stratégiques. Ce sont des outils opérationnels positionnés en aval de la formulation de la stratégie territoriale et en amont de l'intervention des aménageurs qu'ils soient publics ou privés. Guidés par un programme pluriannuel d'intervention foncière (PPI) étudié en concertation avec les communes et les EPCI concernées, les EPF peuvent remplir trois missions :

¹⁵ Mentionnée à l'article 1607 bis du code général des impôts, le montant de cette taxe, votée par l'assemblée générale de l'établissement, est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières, à la taxe d'habitation et à la taxe professionnelle dans les communes comprises dans la zone de compétence de l'établissement public. Le plafond de cette taxe est fixé à 20 euros par habitant situé dans son périmètre.

- conseil, ingénierie, expertise auprès des collectivités territoriales, par la réalisation d'études préalables aux acquisitions foncières,
- acquisition des terrains, de gré à gré, par voie de préemption, ou par voie d'expropriation et cession aux collectivités,
- réalisation d'opérations de « remise en état » des sites afin de redonner une valeur d'usage aux biens

Sur le territoire de la VSB, trois établissements sont habilités à intervenir : l'EPF d'Ile-de-France¹⁶, l'EPF des Hauts-de-Seine, SADEV 94 et l'AFTRP (Agence Foncière et Technique de la Région Parisienne). Ils pourront passer des conventions de partenariat entre eux pour agir conjointement et mutualiser leurs compétences et leurs ressources.

2. Agir sur les zones d'activités économiques du territoire

L'action foncière n'a de sens et d'efficacité que si elle est au service d'une politique d'aménagement et de développement claire, avec une stratégie foncière déterminée et des lignes d'actions bien identifiées. Ainsi, les emprises foncières portées par les EPF devront faire l'objet d'un aménagement en respect avec la stratégie de développement du territoire définie.

L'action des EPF doit poursuivre le double objectif d'un renforcement à la fois de l'offre résidentielle et des activités économiques présentes sur le territoire. Ce développement équilibré permettra de répondre à la demande des communes en faveur de l'implantation d'activités économiques et de répondre à la pénurie de logements en Ile-de-France.

Outil de développement économique, les zones d'activités sont souvent, et particulièrement pour les plus anciennes, d'une faible qualité environnementale, rarement bien gérées et entretenues, ne répondant plus aux besoins des utilisateurs. Ce phénomène n'est pas spécifique à la VSB, et concerne une majorité de zones édifiées dans les années 80 et n'ayant pas fait l'objet d'une gestion unique.

Dans un contexte de tertiarisation de la Vallée Scientifique de la Bièvre, de mutations économiques et d'une volonté partagée par l'ensemble des communes d'œuvrer à une meilleure attractivité de ce territoire, les zones d'activités apparaissent comme un facteur sur lequel il est nécessaire d'agir.

La rareté du foncier oblige les acteurs de l'aménagement à intervenir sur les zones d'accueil économiques existantes.

Les nouvelles exigences des entreprises en termes de qualité environnementale, d'attractivité et de services, ont fait apparaître l'importance de l'enjeu de la requalification ou de la reconversion de certaines zones d'activités dans la démarche de revalorisation du territoire.

S'il est important d'affirmer la spécialisation économique de ce territoire autour des principales filières d'excellence pouvant œuvrer à la dynamique du Cône Sud de l'innovation, en particulier les biosciences, il est primordial d'œuvrer à la conservation de la mixité des activités au sein des zones et parcs d'activités.

Une réflexion sur l'organisation des zones doit donc être engagée afin d'identifier les leviers sur lesquels agir pour renforcer l'attractivité de ces espaces d'accueil économiques.

Enfin, au-delà des activités de production, les zones et parcs d'activités semblent avoir un rôle prépondérant à jouer pour le développement de l'offre immobilière à vocation tertiaire. La valorisation de la VSB passe, en effet, pour partie, par le redéploiement des activités tertiaires au sein d'espaces dédiés à l'activité économique.

Afin d'identifier les sites à enjeux et prioritaires, la CCIP propose la réalisation d'une étude de requalification globale portant sur les zones d'activité de ce territoire. Cette approche, déjà mise en

¹⁶ La CCIP, en tant que représentant de la chambre régionale de commerce et d'industrie Paris – Ile-de-France, siège au conseil d'administration

place sur d'autres territoires, notamment l'ACTEP, permettrait ainsi d'identifier les sites stratégiques, de hiérarchiser les actions et de recenser les acteurs de ce renouvellement.

A moyen terme, cette étude pourrait constituer un outil de réflexion permettant aux acteurs de l'aménagement de :

- définir une stratégie foncière et les moyens de sa mise en œuvre, pour accroître ou optimiser les disponibilités foncières à usage d'activités,
- favoriser le développement des services aux entreprises et aux salariés des entreprises dans les ZA,
- contribuer à la prise en compte des enjeux environnementaux dans la conception des zones d'activités et des produits immobiliers,
- contribuer à la mise en place de nouvelles structures d'animation et de gestion des ZA,
- anticiper les mutations technologiques et économiques afin d'accompagner l'évolution des zones d'activités.

3. Favoriser une offre immobilière adaptée aux besoins des entreprises et des porteurs de projets

La disponibilité de bureaux et de locaux d'activités est l'un des critères déterminants en matière d'implantation d'entreprises, après la taille, la qualité et la proximité du marché et l'image de marque de la Région. La Vallée Scientifique de la Bièvre n'échappe pas à cette réalité. L'offre immobilière reste un facteur essentiel en termes d'attractivité économique.

Les acteurs de la Conférence Territoriale ont pris conscience de la nécessité de mettre à disposition des entreprises et des porteurs de projets des locaux adaptés à l'évolution de leurs activités. Cela passe, entre autres, par une meilleure capitalisation des outils en la matière et par la mise en place d'un véritable parcours de l'immobilier du porteur de projet à l'entreprise en développement.

Les observatoires de l'immobilier d'entreprise du Val-de-Marne, ODIME94, et des Hauts-de-Seine, effectuent régulièrement un point, dans leurs indicateurs, sur l'évolution du marché immobilier de la VSB. Au sein du territoire, de nombreuses communes ou intercommunalités disposent également d'outils de suivi du marché.

La mutualisation de l'ensemble de ces données pourrait être l'occasion de mieux appréhender l'évolution du marché immobilier, notamment celui de bureaux, de mieux caractériser l'offre et la demande. Au-delà, cette action permettrait de :

- Mettre en œuvre une véritable politique foncière pour améliorer la lisibilité du marché et ainsi attirer les promoteurs, investisseurs et porteurs de projet, éviter la spéculation due à une pression foncière forte liée à la raréfaction et/ou au manque de visibilité de l'offre.
- Développer l'offre de bureaux sur les secteurs à enjeux définis en fonction des problématiques des investisseurs (prise de risque maîtrisée, valeurs immobilières permettant la rentabilité des investissements) et des collectivités territoriales (renouvellement urbain et reconquête urbaine, et attentes des entreprises).

Le Conseil de Développement de la VSB a également souhaité évaluer en 2002 si le potentiel scientifique était soutenu par un dispositif de valorisation industriel approprié. Le travail d'analyse et de propositions a porté sur les moyens de renforcer la contribution du potentiel scientifique au développement économique du territoire : favoriser la création d'entreprise, accompagner les entreprises dans leurs mutations technologiques, aider aux reconversions industrielles, favoriser le maintien des entreprises sur le territoire.

Le constat principal de cette étude est que « la filière innovation » est insuffisamment structurée au sein de la VSB. Un projet d'entreprise issu d'un établissement d'enseignement supérieur et de recherche a peu de chances de trouver à proximité les conditions favorables pour se concrétiser, se développer et s'implanter sur le territoire.

Les recommandations formulées alors visaient 2 objectifs :

- ↳ encourager la création d'entreprises innovantes,
- ↳ attirer et retenir sur le territoire les entreprises innovantes (pépinières, incubateurs, hôtels d'entreprises).

La CCIP, forte de son expérience dans l'ingénierie et la gestion de pépinières et d'hôtels d'activités, de par sa filiale SIEGE, en charge de tels équipements, pourrait accompagner les acteurs du territoire dans cette réflexion, notamment sur la faisabilité et la nature d'un nouvel équipement, son orientation sectorielle, sa localisation et l'identification des structures capables de porter la démarche.

B. Renforcer l'image de la VSB comme territoire d'innovation

L'Innovation tire les entreprises vers des objectifs ambitieux et à long terme. Elle conduit au renouvellement de la structure industrielle et est à l'origine de nouveaux secteurs d'activités économiques. Aujourd'hui, la région capitale accuse une perte de compétitivité internationale. Les CCI franciliennes, conscientes des enjeux portés par les activités innovantes, ont proposé lors de l'élaboration du SDRIF et du SRDE plusieurs pistes d'actions. Elles consistent à accompagner territorialement le développement d'une économie de la connaissance et de l'innovation et à conforter l'ancrage territorial des pôles de compétitivité. Assurer un potentiel de croissance élevé en Ile-de-France en favorisant l'innovation passe de plus par différentes actions telles que le renforcement de la coopération dans la recherche, le soutien et la promotion des filières innovantes, l'amélioration du financement de l'innovation pour encourager la création et le maintien d'entreprises innovantes, et le développement de la formation initiale et continue dans le domaine de l'innovation.

1. Mailler les acteurs autour d'un projet fédérateur

La performance des territoires est liée à l'intensité des relations qu'ils doivent savoir activer et entretenir : ressources humaines, infrastructures, compétences technologiques, image doivent être mobilisées autour de projets. La construction de réseaux relationnels de qualité devient un objectif essentiel. C'est au fil du temps que s'instaure une culture commune et un climat de confiance entre les acteurs. A ce moment, le territoire lui-même devient une ressource stratégique pour l'entreprise en s'appuyant sur l'effet réseau.

Diverses actions sont aujourd'hui menées isolément par les acteurs de l'innovation et du développement de l'entreprise sur ce territoire (OSEO, CRITT, CCI, collectivités locales...). Il s'agit de donner plus de lisibilité et d'efficacité aux actions proposées aux entreprises. Ce projet fédérateur associerait l'ensemble des acteurs d'un même territoire afin de valoriser les ressources et savoir-faire spécifiques des territoires et de prendre en compte les besoins des chefs d'entreprise et des autres acteurs de proximité.

Sur la base du diagnostic partagé, un **Plan Local pour le Soutien de l'Innovation** sur le territoire de la VSB pourrait être mis en œuvre avec la coopération de tous les acteurs. Il fournirait un outil de mise en cohérence des actions menées sur ce territoire et un cadre aux différentes actions de promotion et de marketing territorial.

2. Renforcer la culture innovation des dirigeants d'entreprises par les échanges d'expériences

◆ Les Rendez-vous de l'Innovation des PME

Un programme annuel de conférences, d'ateliers, de groupes de travail serait proposé par les partenaires permettant aux entreprises de :

- partager l'expérience de PME qui ont conduit avec succès des démarches innovantes,
- rencontrer des professionnels de l'innovation et des responsables de centres de compétence que sont aussi les écoles d'ingénieurs, les IUT, les lycées techniques ou encore le CEA,
- recueillir des conseils pratiques sur les démarches, les financements, les partenariats...

3. Mettre en relation les entreprises avec les établissements d'enseignement supérieur et les centres de recherche

◆ Un Forum de l'innovation

La coopération technologique et le transfert de savoir-faire avec des centres de compétence, représentent un axe de développement majeur pour les PMI-PME. Ils renforcent le potentiel technique des entreprises, développent leur pratique du partenariat, améliorent leur compétitivité et sont sources de diversification des activités.

En même temps, le maillage des compétences présentes sur un territoire contribue à son dynamisme et à son attractivité, et constitue un facteur de performance de ses acteurs économiques. Pour autant, le nombre de rencontres entre les PMI-PME et les apporteurs de compétences est encore trop limité.

L'objectif est de créer sur le territoire un évènement permettant de créer des liens entre le monde scientifique (centres de recherche publics et privés, écoles d'ingénieurs, laboratoires d'universités, centres techniques, acteurs institutionnels du développement technologique), et les PMI-PME de la VSB. Il pourrait également associer les grandes entreprises implantées sur le territoire.

Cette manifestation permettrait aux PME :

- ⇒ d'avoir une meilleure connaissance des centres de compétence (centres de recherche publique ou privée, centres techniques divers, écoles d'ingénieurs, lycées techniques, ...) et d'en faciliter l'accès en mettant à leur disposition des stands ;
- ⇒ de rencontrer les différents intervenants du secteur de l'innovation technologique Ile de France Technologie, OSEO-ANVAR, DRIRE etc...;
- ⇒ d'initier des collaborations et/ou des partenariats avec les centres de compétence présents.

Ce sera l'occasion pour l'ensemble des acteurs d'échanger des idées, des informations, et d'identifier des compétences dans le but d'accélérer la réussite de leurs projets.

◆ Rencontres Laboratoires / chercheurs / entreprises

L'objectif est également de favoriser les échanges et une meilleure connaissance mutuelle entre les chercheurs et les dirigeants d'entreprises autour de thématiques de recherche. Il s'agit de trouver un mode de dialogue entre une approche plutôt académique et une autre plus pragmatique orientée marché.

Un 1^{er} axe de travail est la mise en relation des étudiants avec les entreprises. Les entreprises privées représentent actuellement le tiers des débouchés des doctorants (cf. rapport 2000 des Ecoles Doctorales). Or, la plupart des doctorants n'ont aucun contact avec le monde de l'entreprise, et réciproquement. Afin de préparer au mieux leur entrée dans le monde industriel, les doctorants doivent pouvoir interpréter les attentes de l'industrie, obtenir des informations concrètes sur le fonctionnement et les pratiques du monde industriel, et les inscrire dans leur schéma professionnel.

Le second axe de travail est de faire connaître les travaux des laboratoires auprès d'un panel d'entreprises invitées et d'offrir ainsi de réelles opportunités de collaboration. Le thème traité, plutôt technologique, serait choisi en fonction des demandes des entreprises et des compétences des laboratoires. Le travail réalisé autour des Technologies-clés 2020 pourrait servir de base à cette action. Différents partenaires seraient associés.

4. Mettre en réseau les entreprises autour des problématiques d'innovation

Les PME-PMI de la VSB entretiennent peu de relations entre elles. Ainsi, le dirigeant isolé dans une sphère réduite d'échanges est amené à affronter seul chaque changement ou rupture survenant au sein de son entreprise. Il réinvente dans de nombreux cas des solutions déjà éprouvées par ses pairs. Pressé par les exigences du quotidien, le chef d'entreprise ne prend pas toujours le temps du recul et de l'échange nécessaires pour construire une stratégie originale, organisée et porteuse de développement.

De leur côté, les grandes entreprises sont demandeuses d'un environnement industriel local performant propre à soutenir leur propre développement. D'autre part, ces grandes entreprises font état de problématiques particulières touchant leur personnel d'encadrement, notamment leur relatif isolement au sein de leur structure et une difficulté à apprécier la logique d'entreprise dans son ensemble.

Il est indéniable que le rapprochement de ces populations spécifiques serait de nature à apporter à chacune d'elles, par l'échange et la réflexion en commun, des éléments d'amélioration de leurs performances.

L'enjeu pour les entreprises est majeur car c'est dans la solidité de ces relations que naissent la plupart des innovations technologiques, marketing ou organisationnelles.

Par ailleurs, l'organisation de ces rapports et leur promotion sont propres à créer une image positive du territoire, facteur de richesse et d'emplois.

Plusieurs expériences ont été menées avec succès en France et à l'étranger en s'appuyant sur une méthodologie dénommée **PLATO**. Celle-ci organise le rapprochement entre grandes entreprises et PME-PMI et structure des méthodes de réflexion sur l'ensemble des problématiques de l'entreprise.

Il est proposé de décliner cette expérience sur le territoire de la Vallée Scientifique de la Bièvre en capitalisant sur le programme d'animation qui serait mis en place préalablement par les partenaires.

Le déploiement de cette opération devra être articulé avec d'autres dispositifs existants sur le territoire (Clubs d'entreprises, ALIZE,...)

5. Valoriser le territoire de la VSB lors de salons spécialisés

Sous une marque identifiée, il s'agit de promouvoir le territoire de la VSB sur des salons spécialisés de l'immobilier et de l'implantation d'entreprises (type SIMI) ou de promouvoir les savoir-faire de ce territoire sur des salons spécialisés français ou internationaux (Pollutec, Medica, Cebit ,...).

La formule "stand collectif" offre de nombreux avantages notamment l'allègement des charges logistiques et administratives de préparation au salon, la valorisation des participants par des actions communes de communication d'envergure, la convivialité et l'échange d'expériences entre exposants.

Cette formule pourrait également être proposée aux établissements d'enseignement supérieur, grandes écoles, centres de recherche implantés sur le territoire.

6. Créer un centre de ressources Innovation et de valorisation des savoir-faire

L'objectif est que tout porteur de projet innovant, créateur ou dirigeant d'entreprise, puisse accéder aux services nécessaires pour concrétiser et développer son projet. Il pourrait s'agir d'une structure souple et légère travaillant en réseau avec tous les acteurs du territoire identifiés sur l'innovation. Cet espace ressource serait un point d'entrée personnalisé sur toutes les ressources mobilisables sur le territoire et au-delà si nécessaire.

Sur le modèle des **Centres Européens d'Entreprise et d'Innovation** (CEEI) ou Business and Innovation Centres (BIC), il pourrait associer les principaux acteurs économiques d'un territoire pour offrir une gamme de services intégrés d'orientation et d'accompagnement de projets de PME innovantes et contribuer ainsi au développement du territoire.

85% des projets accompagnés par un CEEI sont pérennes à 5 ans contre 50% dans le cas contraire.

Différentes prestations pourraient être proposées en s'appuyant sur les savoir-faire des partenaires ou ceux de la CCIP (ARIST, CRI, Challenge +,..) :

- ⇒ Aide à la formalisation du business-plan
- ⇒ Recherche d'aides financières publiques
- ⇒ Recherche de participations et financements (crédits, capital-risque, business angels...)
- ⇒ Recherche de contacts
- ⇒ Accompagnement auprès d'experts publics ou privés

Ce centre pourrait être couplé à un espace permettant à la fois l'organisation de manifestations (conférences, ateliers,..) mais aussi la valorisation des savoir-faire des entreprises et des centres de recherche du territoire. On retrouve ici le concept de «vitrine de l'innovation» proposé par François Kourilski en 2001.

7. Diffuser les pratiques d'intelligence économique au sein des PME pour améliorer leurs capacités d'anticipation

Un des axes essentiels est d'inciter les PME à recourir aux pratiques de l'intelligence économique indispensables pour gérer à moyen termes les évolutions de leurs marchés et l'arrivée de nouvelles technologies.

Cette action pourrait faire l'objet d'une véritable démarche partenariale associant l'Etat, le conseil régional, les collectivités locales, les établissements d'enseignement supérieur du territoire de la VSB. L'objectif est de renforcer l'environnement des chefs d'entreprise et de faciliter leur accès à l'information et pourrait consolider le programme Régional d'Intelligence Economique.

Au-delà de la sensibilisation et de l'accompagnement individuel des entreprises, qui pourrait être réalisé en partenariat avec l'ARIST Paris, il s'agit de proposer une démarche collective en partant des besoins exprimés par les entreprises.

Cette démarche permettrait de mutualiser les bonnes pratiques et de favoriser les échanges d'informations entre dirigeants. Une approche sectorielle serait envisagée.

La mise en place de ce dispositif pourrait associer sur la base d'un cahier des charges des structures publiques et privées.

8. Conquérir des marchés à haut potentiel de croissance

Le rayonnement international et la compétitivité d'une région se mesurent notamment dans sa capacité à attirer des sièges de grands groupes mondiaux. Pour conforter le rayonnement international de la région Ile-de-France, il s'agit de lui donner une position de force dans la compétition économique mondiale. Lors de l'élaboration du SDRIF et du SRDE les CCI franciliennes ont dégagé des priorités tendant au renforcement du rôle de Paris Ile-de-France comme centre stratégique de commandement et de rencontres. Elles visent au renforcement des points forts de l'Ile-de-France dans des domaines stratégiques tout en maintenant sa diversité économique pour relever le défi de la compétitivité et de l'attractivité.

Les PME produisent le quart de la richesse nationale et effectuent le tiers de nos exportations. Nombre d'entre elles, notamment les start-up innovantes, n'ont pas suffisamment accès aux marchés étrangers, spécialement les marchés émergents. Les entreprises innovantes, plus que les autres, sont constamment à la recherche d'information en matière d'export mais également de nouveaux marchés.

Afin de développer l'économie et la richesse de ce territoire, la CCIP propose de mettre en place sur ce territoire un programme d'actions à destination des entreprises visant à :

- ⇒ détecter les entreprises n'exportant pas ou peu et disposant d'un potentiel à l'international,
- ⇒ accompagner les premières démarches d'internationalisation, notamment pour les start-up innovantes,
- ⇒ renforcer les compétences internationales pour les entreprises qui ont déjà engagé une démarche export,
- ⇒ mettre en place un plan d'actions personnalisé de développement à l'international (y compris partenariat technologique),
- ⇒ accompagner les entreprises dans leur recherche d'aides, de subventions.

9. Soutenir le développement des compétences dans les PME

Dans la nouvelle économie de la connaissance, aucun facteur n'est plus important que la disponibilité d'un personnel qualifié. La concurrence des pays émergents milite en faveur d'une spécialisation accrue des entreprises et le rehaussement de la qualification de la main d'œuvre.

Les actions proposées favoriseront l'accroissement des compétences en innovation des entreprises notamment des PME et de favoriser l'employabilité des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en s'appuyant sur un partenariat universités-entreprises.

Conclusion

En proposant cette charte de développement territorial, les 15 maires et présidents d'intercommunalités signataires se sont engagés à :

- porter et réaliser, en unissant leurs efforts, dans une démarche de partenariat intercommunal, inter-agglomération et trans-départemental, les projets qui concourront au développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre;
- associer et mobiliser autour de ces projets, dans l'esprit qui a fondé le projet de la Vallée Scientifique de la Bièvre, tous les partenaires institutionnels régionaux et toutes les forces vives du territoire, universitaires, scientifiques, économiques, sociales...
- proposer un modèle d'action publique locale et de développement territorial qui manifeste leur volonté de construire ensemble ainsi que leur confiance dans les forces du territoire et celles du partenariat.

La CCIP délégations des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne s'est engagée à accompagner les acteurs du développement territorial de la Vallée Scientifique de la Bièvre, dans leur ambition de faire de ce territoire un maillon structurant de la recherche et de l'innovation, dans la continuité de Paris et de Massy-Saclay-Saint Quentin-en-Yveline, mais également dans leur ambition de préserver et développer le tissu économique local.

Les travaux conduits par la Conférence Territoriale de la Vallée Scientifique de la Bièvre, ainsi que la présente étude ont mis en exergue la fragilité de ce territoire d'excellence, particulièrement spécialisé dans la recherche en amont. Il en ressort trois enjeux pour le territoire :

- ◆ favoriser la filière de l'innovation,
- ◆ permettre un parcours résidentiel des entreprises, de l'incubation à l'implantation durable,
- ◆ préserver le tissu économique et l'accompagner dans ses mutations.

Fort de ces enjeux, la CCIP et la Conférence Territoriale ont décidé de s'engager dans la mise en place d'un programme d'actions partenariales.

ANNEXES

- Annexe 1 : ressources documentaires
- Annexe 2 : définition des filières d'excellence et nomenclature NAF des filières.
- Annexe 3 : Fiche profil économique de la Vallée Scientifique de la Bièvre.
- Annexe 4 : Fiches actions 2007-2010

Annexe 1 - Documents mobilisés pour la réalisation du diagnostic

- Charte de Développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre – Conférence Territoriale la Vallée Scientifique de la Bièvre, juin 2006.
- Contribution des CCI – Paris - Ile-de-France à la Révision du SDRIF, septembre 2006.
- Diagnostic sur le développement économique de l'Ile-de-France réalisé par les CCI de Paris - Ile-de-France dans le cadre du Schéma Régional, juillet 2005 de Développement Economique (SRDE).
- Première contribution des CCI de Paris - Ile-de-France au Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), octobre 2005.
- Rapport sur la filière innovation - Conseil de Développement de la Vallée Scientifique de la Bièvre, 2001.
- « Le développement du pôle Orly-Rungis dans la dynamique régionale » ; propositions de la CCIP, novembre 2006.
- Contribution des CCI de Paris - Ile-de-France à la révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, septembre 2006.

Annexe 2 - Définition des filières d'excellence par codes APE

Méthodologie

- Pour la filière Agroalimentaire, la définition proposée s'appuie sur celle telle qu'elle apparaît dans la publication « INSEE Picardie Analyses », n°116, avril 2003 ;
- pour la filière Image – Internet – Multimédia, la définition proposée s'appuie sur celle de la CCIP 93 dans son document « Les Activités liées à l'image » ;
- pour la filière Biosciences (santé – chimie – pharmacie), la définition proposée s'appuie sur l'étude des codes APE, la définition proposée par les services des Etudes de la CCIP 94,
- Pour la filière innovation, la définition proposée s'appuie sur celle du CROCIS, et de l'OCDE.

Quand des codes APE pouvaient être rattachés à plusieurs filières, par exemple le code NAF « Fabrication de produits agrochimiques » qui peut être rattaché à la filière Agroalimentaire ou à la filière Biosciences (santé – chimie – pharmacie), il a été choisi de le rattacher à la filière de destination des produits, dans le cas cité, à la filière Agroalimentaire. Cette approche concerne principalement la filière image et innovation dont certains codes peuvent relever des deux secteurs.

FILIERE IMAGE	
<i>Edition, imprimerie, reproduction</i>	
221	Edition
221A	Edition de livres
221C	Edition de journaux
221E	Edition de revues et périodiques
221G	Edition d'enregistrements sonores
221J	Autres activités d'édition
222	Imprimerie
222A	Imprimerie de journaux
222C	Autre imprimerie (labeur)
222G	Activités de pré-presse
222J	Activités graphiques auxiliaires
223	Reproduction d'enregistrements
223A	Reproduction d'enregistrements sonores
223C	Reproduction d'enregistrements vidéo
223E	Reproduction d'enregistrements informatiques
<i>Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques</i>	
261	Fabrication de verre et d'articles de verre
261J	Fabrication et façonnage d'articles techniques en verre
<i>Fabrication de machines et d'équipements</i>	
295	Fabrication d'autres machines d'usage spécifique
295L	Fabrication de machines d'imprimerie
<i>Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication</i>	
322	Fabrication d'appareils d'émission et de transmission
322A	Fabrication d'équipements d'émission et de transmission hertzienne
322B	Fabrication d'appareils de téléphonie
323	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image
323Z	Fabrication d'appareils de réception, enregistrement ou reproduction du son et de l'image
<i>Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie</i>	
331	Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie
331A	Fabrication de matériel d'imagerie médicale et de radiologie
<i>Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie</i>	
334	Fabrication de matériels optique et photographique
334B	Fabrication de matériels optique et photographique
<i>Services fournis principalement aux entreprises</i>	
748	Services divers fournis principalement aux entreprises
748A	Studios et autres activités photographiques
748B	Laboratoires techniques de développement et de tirage
<i>Activités récréatives, culturelles et sportives</i>	
921	Activités cinématographiques et vidéo
921A	Production de films pour la télévision
921B	Production de films institutionnels et publicitaires
921C	Production de films pour le cinéma
921D	Prestations techniques pour le cinéma et la télévision
921F	Distribution de films cinématographiques
921G	Edition et distribution vidéo
921J	Projection de films cinématographiques
922	Activités de radio et télévision
922A	Activités de radio
922B	Production de programmes de télévision
922D	Edition de chaînes généralistes
922E	Edition de chaînes thématiques
922F	Distribution de bouquets de programmes de radio et de télévision

FILIERE INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE	
Industries agro-alimentaires	
151	Industries des viandes
151A	Production de viandes de boucherie
151C	Production de viandes de volailles
151E	Préparation industrielle de produits à base de viandes
151F	Charcuterie
152	Industrie du poisson
152Z	Industrie du poisson
153	Industrie des fruits et légumes
153A	Transformation et conservation des pommes de terre
153C	Préparation de jus de fruits et légumes
153E	Transformation et conservation de légumes
153F	Transformation et conservation de fruits
154	Industrie des corps gras
154A	Fabrication d'huiles et graisses brutes
154C	Fabrication d'huiles et graisses raffinées
154E	Fabrication de margarine
155	Industrie laitière
155A	Fabrication de lait liquide et de produits frais
155B	Fabrication de beurre
155C	Fabrication de fromages
155D	Fabrication d'autres produits laitiers
155F	Fabrication de glaces et sorbets
156	Travail des grains, fabrication de produits amylacés
156A	Meunerie
156B	Autres activités de travail des grains
156D	Fabrication de produits amylacés
157	Fabrication d'aliments pour animaux
157A	Fabrication d'aliments pour animaux de ferme
157C	Fabrication d'aliments pour animaux de compagnie
158	Autres industries alimentaires
158A	Fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche
158B	Cuisson de produits de boulangerie
158C	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
158D	Pâtisserie
158F	Biscotterie, biscuiterie, pâtisserie de conservation
158H	Fabrication de sucre
158K	Chocolaterie, confiserie
158M	Fabrication de pâtes alimentaires
158P	Transformation du thé et du café
158R	Fabrication de condiments et assaisonnements
158T	Fabrication d'aliments adaptés à l'enfant et diététiques
158V	Industries alimentaires n.c.a.
159	Industrie des boissons
159A	Production d'eaux de vie naturelles
159B	Fabrication de spiritueux
159D	Fabrication d'alcool éthylique de fermentation
159F	Champagnisation
159G	Vinification
159J	Cidrerie
159L	Production d'autres boissons fermentées
159N	Brasserie
159Q	Malterie
159S	Industrie des eaux de table
159T	Production de boissons rafraîchissantes
160	Industrie du tabac
160Z	Industrie du tabac
Industrie chimique	
241	Industrie chimique de base
241J	Fabrication de produits azotés et d'engrais
242	Fabrication de produits agrochimiques
242Z	Fabrication de produits agrochimiques
Industrie du caoutchouc et des plastiques	
252	Transformation des matières plastiques
252C	Fabrication d'emballages en matière plastique
Fabrication de machines et d'équipements	
293	Fabrication de machines agricoles
293A	Fabrication de tracteurs agricoles
293C	Réparation de matériel agricole
293D	Fabrication de matériel agricole

INNOVATION	
Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique	
300	Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique
300C	Fabrication d'ordinateurs et d'autres équipements informatiques
Fabrication de machines et appareils électriques	
313	Fabrication de fils et câbles isolés
313Z	Fabrication de fils et câbles isolés
Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication	
32.1	Fabrication de composants électroniques
32.1A	Fabrication de composants passifs et de condensateurs
Fabrication d'instruments médiacaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	
33.2	Fabrication d'instruments de mesure et de contrôle
32.2A	Fabrication d'équipements d'émission et de transmission hertzienne
32.2B	Fabrication d'appareils de téléphonie
33.3	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels
33.3Z	Fabrication d'équipements de contrôle des processus industriels
334	Fabrication de matériels optique et photographique
334B	Fabrication de matériels optique et photographique
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	
51.6G	Commerce de gros de machines de bureau et de matériel informatique
51.6J	Commerce de gros de matériel électrique et électronique
Postes et télécommunications	
64.2	Télécommunications
64.2A	Télécommunications nationales
64.2B	Autres activités de télécommunications
Location sans opérateur	
71.3E	Location de machines de bureau et de matériel informatique
Activités informatiques	
72.1	Conseil en systèmes informatiques
72.2	Réalisation de logiciels
72.3	Traitement de données
72.4	Activités de banques de données
72.5	Entretien et réparation de machines de bureau et de matériel informatique
72.6	Autres activités rattachées à l'informatique

FILIERE BIOSCIENCES	
Industrie chimique	
241	Industrie chimique de base
241A	Fabrication de gaz industriels
241C	Fabrication de colorants et pigments
241E	Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base
241G	Fabrication d'autres produits organiques de base
241J	Fabrication de produits azotés et d'engrais
241L	Fabrication de matière plastique de base
241N	Fabrication de caoutchouc synthétique
242Z	Fabrication de produits agrochimiques
243	Fabrication de peintures et vernis
243Z	Fabrication de peintures et vernis
244	Industrie pharmaceutique
244A	Fabrication de produits pharmaceutiques de base
244C	Fabrication de médicaments
244D	Fabrication d'autres produits pharmaceutiques
245	Fabrication de savons, de parfums et produits d'entretien
245A	Fabrication de savons, détergents et produits d'entretien
245C	Fabrication de parfums et produits pour la toilette
246	Fabrication d'autres produits chimiques
246A	Fabrication de produits explosifs
246C	Fabrication de colles et gelatines
246E	Fabrication d'huiles essentielles
24.6G	Fabrication de produits chimiques pour la photographie
246J	Fabrication de supports de données
246L	Fabrication de produits chimiques à usage industriel
247	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
247Z	Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques
Industrie du caoutchouc et des plastiques	
251	Industrie du caoutchouc
251A	Fabrication de pneumatiques
251C	Rechapage de pneumatiques
251E	Fabrication d'autres articles en caoutchouc
252	Transformation des matières plastiques
252A	Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques
25.2C	Fabrication d'emballages en matières plastiques
25.2E	Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction
252G	Fabrication d'articles divers en matières plastiques
252H	Fabrication de pièces techniques en matières plastiques
Fabrication de machines et d'équipements	
292	Fabrication de machines d'usage général
292L	Fabrication de matériels pour les industries chimiques
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	
331	Fabrication de matériel médico-chirurgical et d'orthopédie
331B	Fabrication d'appareils médico-chirurgicaux
Commerce de gros et intermédiaires du commerce	
511	Intermédiaires du commerce de gros
511C	Intermédiaires du commerce en combustible, métaux, minéraux et produits chimiques
514	Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires
514L	Commerce de gros de parfumerie et de produits de beauté
514N	Commerce de gros de produits pharmaceutiques
515	Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles
515L	Commerce de gros de produits chimiques
Recherche et développement	
73.1	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
731Z	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles



6-8 rue des Trois-Fontanot
92023 Nanterre cedex

Tél. 01 46 14 26 26
www.cci92.fr



8 place Salvador Allende
94011 Créteil Cedex

Tél. 01 49 56 56 00
www.cci94.fr